

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DES CHUTES À THOMPSON
SUR LA RIVIÈRE FRANQUELIN
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 mai 2008 à 19 h 30
Centre des loisirs
14, rue des Érables
Franquelin

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 MAI 2008	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
RÉPONSE DE RADIO-CANADA.....	5
Mme Josée Chaboillez	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
M. GILBERT HERVIEUX.....	7
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BAIE-COMEAU	10
M. Hubert Bourdages	
M. RÉJEAN BOURQUE	14
MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN	17
M. Gilles Dubuc	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ASSOCIATION DES AMIS DES CENTRALES DE LA RIVIÈRE FRANQUELIN.....	26
Mme Cathy Dufour	
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DE RIVIÈRE FRANQUELIN INC.	30
Mme Colette Hébert	
M. Gilles Comeau	
M. ROGER LÉVESQUE	34
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD	37
M. Sébastien Caron	
COMITÉ DES CITOYENS DE FRANQUELIN	46
Mme Amélie Baron	
M. JASON FOURNIER.....	51
MOT DE LA FIN	61

SÉANCE DU 27 MAI 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin par la Société d'Énergie Rivière Franquelin.

10

Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis accompagné par madame Claudette Journault qui agit à titre de commissaire.

15

Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne ce soir la Commission. À l'avant, à votre droite, madame Édith Bourque qui est l'une de nos analystes chargée du dossier également; En première partie d'audience, ceux qui ont assisté ont eu l'occasion de rencontrer ou de croiser mesdames Isabelle Bernier-Bourgault et Sylvie Mondor qui sont également analystes, qui ne sont pas ici ce soir.

20

Les analystes soutiennent la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

25

La coordonnatrice du secrétariat de la Commission est madame Anne-Lyne Boutin. La responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse est madame Danielle Hawey.

30

La Commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de messieurs Richard Grenier et Michel Guimond.

35

Je rappelle que, tout comme la première partie de l'audience publique, les propos de la deuxième partie de l'audience sont retranscrits par madame Denise Proulx qui est notre sténographe officielle.

40

Comme je l'ai dit tout à l'heure, bon, nous avons tenu les 29 et 30 avril derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses impacts. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour confirmer leur présence, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Bien entendu, on peut déborder un petit peu; bien entendu la Commission va tenter de faire respecter l'horaire pour que les gens qui s'attendent à passer vers disons telle heure, huit heures (8 h), ne passent pas trop tard.

55 La Commission échangera à la suite de la présentation avec les présentateurs des mémoires, afin de préciser dans certains cas leur point de vue.

60 Également, il y a une possibilité, si le temps nous le permet, que des personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront alors appelées par leur ordre d'inscription et on pourra échanger quelques minutes avec ces personnes.

65 Bien entendu, il est important de souligner qu'une présentation orale, donc non annoncée, ne doit pas consister à commenter des propos ou le contenu d'un mémoire entendu précédemment. Alors ça va être très important. Si quelqu'un fait cela, je vais l'arrêter. C'est très important, donc on ne commente pas et on ne réagit pas aux propos véhiculés à l'intérieur des mémoires présentés précédemment.

70 Également au cours de la deuxième partie de l'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer; ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

Nous avons ce soir près d'une dizaine de présentations qui sont prévues à l'horaire.

75 Également, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience; j'ai dû faire quelques petits rappels, mais dans l'ensemble, cela s'est bien déroulé. Nous ne tolérons aucun propos diffamatoire ou non respectueux auprès d'intervenants; donc nous n'accepterons pas, au cours de l'audience, également aucune manifestation d'approbation et de désapprobation.

80 Ça me permet également d'ouvrir une parenthèse! Habituellement, des commissions n'acceptent pas à l'intérieur des salles qu'il y ait des bannières ou des manifestations écrites d'approbation ou de désapprobation relativement à un projet. Par exemple, si les gens s'étaient présentés avec des macarons, nous leur aurions demandé à l'entrée de retirer le macaron. Ce soir, il y a plusieurs personnes avec des tee-shirts, pour des raisons évidentes nous ne pouvons pas demander aux gens de les retirer. Alors ils vont être tolérés, on n'a pas le choix!

85

90 Mais quand même, comme j'ai dit tout à l'heure, on va demander aux gens, lorsque les points de vue sont présentés, même si vous êtes en faveur du point de vue, s'il vous plaît pas de manifestation d'approbation, et si des points de vue qui ne vous plaisent pas sont présentés, également je vais demander la même chose, pas de manifestation de désapprobation.

95 Nous vous soulignons également que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

100 Alors tout à l'heure, j'ai dit de ne pas commenter un mémoire, mais par exemple si dans un mémoire il y avait des chiffres erronés ou un événement qui est manifestement erroné, il y a possibilité de demander à la Commission une rectification de ce fait-là. Comme je vous dis, ce n'est pas pour venir dire: je suis en désaccord avec ce que j'ai entendu tout à l'heure; c'est pour dire, par exemple si la personne a donné une date, puis c'était pas la bonne date, de dire que c'est plutôt telle date. Ça, c'est une rectification.

105 Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple, comme je l'ai dit, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis et vérifiable.

110 Alors comme je l'ai dit, pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au préalable à l'arrière de la salle et, comme pour les mémoires, les personnes inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir selon leur ordre d'inscription. Et bien entendu, les propos devront être brefs et factuels.

115 Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie de l'audience. Bien entendu, les rectifications par écrit qui nous sont soumises, on fait le même exercice, nous examinons si le contenu relève vraiment de la rectification; s'il y a une partie qui est jugée un commentaire ou une réaction par la Commission, la Commission va demander aux gens de retirer cette partie. Sinon, la Commission, à ce moment-là, si la personne refuse, bien, la Commission ne déposera pas le document.

120 Nous vous soulignons que subséquentement à l'audience publique, la Commission poursuit son enquête. Le cas échéant, des questions de la Commission et des réponses, le cas échéant, obtenues seront déposées dans les centres de consultation ouverts ici en région ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE.

125 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet.

130 La démarche d'analyse de la Commission sera guidée notamment par les principes
définies dans la Loi sur le développement durable conformément au Plan d'action du BAPE
adopté dans le cadre de la Stratégie de développement durable 2008-2013 du gouvernement du
Québec.

135 Si des gens veulent consulter, sur le site Internet du ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs, on peut accéder à la Loi sur le développement durable
et prendre connaissance des principes.

Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 28 août 2008. Par la suite, la ministre
disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

140 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse. C'est à la suite de ces deux (2)
rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision
d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

145 Les documents déposés au cours de l'audience sont disponibles, comme je l'ai dit tout à
l'heure, dans les centres de consultation, dans le site Internet du BAPE et dans les trois (3)
centres de consultation ici en région. L'information est régulièrement mise à jour, l'adresse des
centres est disponible à l'arrière de la salle auprès de madame Boutin.

150 En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant
ceux qui ne sont pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième
partie de l'audience seront aussi déposés dans les centres de consultation et sur le site Internet
du BAPE bien entendu.

155 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission
sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

160 Nous tenons également à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à
votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de
nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire
disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

165 Maintenant, sans plus tarder, nous allons débiter avec la présentation des mémoires!

170

RÉPONSE DE RADIO-CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

175 Je vais d'abord appeler madame Josée Chaboillez qui est chef de service français de Radio-Canada à s'avancer à la table!

Bonsoir madame.

180 **PAR Mme JOSÉE CHABOILLET:**

Bonsoir monsieur Germain, madame Journault, mesdames et messieurs de l'assemblée!

185 À l'audience du 29 avril dernier, un représentant du Groupe Axor a fait lecture d'une mise en demeure qui avait été adressée à Radio-Canada. Nous désirons ce soir faire lecture de la réponse qui avait été acheminée à Axor par Sylvie Gadoury qui est première conseillère juridique et directrice exécutive du service juridique de Radio-Canada.

190 C'est daté du 29 avril 2008 adressé à maître Jocelyne Gagné de Lavery de Billy à Montréal.

195 "Chère collègue, la présente fait suite à votre lettre datée du 25 avril dernier adressée à monsieur Hervey Gaudreault et monsieur Carl Marchand qui m'a été remise pour étude et réponse. Soyez assurée que nous avons pris bonne note de votre position et de celle de votre cliente, Groupe Axor inc. et avons porté attention à vos commentaires.

200 "Nous tenons à vous souligner que la Société Radio-Canada est fière de ses standards journalistiques. À cet égard, nous pouvons vous assurer que toutes les mesures sont prises pour garantir le respect des principes d'exactitude, d'équité et d'intégrité qui sont le fondement même d'une pratique journalistique sérieuse et pertinente. C'est dans le respect de ces principes que les journalistes, messieurs Marchand et Gaudreault, ont procédé à l'enquête et à la préparation des reportages diffusés le 5 avril 2008.

205 "En premier lieu, soulignons qu'il s'agit sans conteste d'un sujet d'intérêt public qui soulève des questionnements qui sont tout à fait légitimes. En effet, bien que le remboursement des frais au maire Michel Lévesque ne soit pas illégal, tel qu'il appert dans les reportages, il n'en reste pas moins que ce soit éthiquement questionnable. Deux (2) experts, l'un de l'ENAP et l'autre de l'Institut québécois d'éthique appliquée le confirment.

210 "Quant à la rémunération de monsieur Paradis, les reportages mettent en lumière le fait que la rémunération prévue pour ce dernier représentait plus du double du montant qui sera versé à la municipalité en droit d'entrée. Encore une fois, bien que ceci ne soit pas illégal, nous soutenons qu'il est certainement d'intérêt public de divulguer cet état de fait, surtout lorsque l'on

215

considère que le maire ne s'est même pas interrogé sur l'aspect éthique du versement d'une telle somme.

220

"Il est vrai que les journalistes n'ont pas tenté de contacter le ou les responsables de ce projet chez votre cliente, mais ceci s'explique. En effet, considérant qu'ils avaient obtenu une entrevue avec le maire Lévesque qui est à la fois président et administrateur de la Société d'Énergie de la Rivière Franquelin, maire de la municipalité qui a signé l'entente avec la Société, maire de la municipalité qui a lancé la proposition qui prévoyait la participation et la rémunération de monsieur Pierre Paradis et celui qui a reçu quatre mille dollars (4000 \$) en remboursement de ses frais, ils ont évalué à juste titre qu'ils s'adressaient au principal interlocuteur.

225

"Ce choix est d'autant justifié qu'une analyse de l'ensemble des reportages permet de constater que les questionnements éthiques visent les agissements de monsieur Lévesque dans son rôle d'administrateur public.

230

"Par ailleurs, il est certain que ce dossier continuera à faire l'objet d'une couverture médiatique considérant le début des audiences publiques. Dans ces circonstances, mes clients sont tout à fait disposés à rencontrer un représentant de votre cliente Groupe Axor inc. afin d'obtenir son point de vue sur le projet en général ainsi que sur les questionnements discutés ci-dessus.

235

"Conséquemment, nous vous avisons que nous n'entendrons pas donner suite aux demandes formulées dans votre correspondance et que toute procédure qui pourrait être intentée par votre cliente contre la Société Radio-Canada ou ses représentants serait jugée sans fondement et vigoureusement contestée.

240

"Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

C'est signé Sylvie Gadoury, première conseillère juridique et directrice exécutive du service juridique de Radio-Canada.

245

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

250

PAR Mme JOSÉE CHABOILLET:

Merci.

255

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
GILBERT HERVIEUX**

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter formellement les gens qui ont soumis des mémoires à la Commission. La première inscription ici que j'ai, c'est monsieur Gilbert Hervieux que je vais inviter à s'avancer à la table des intervenants.

265

Bonsoir monsieur. À vous la parole.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

270 Bonsoir. Je me présente, Gilbert Hervieux. Je suis un citoyen de la communauté de Betsiamites.

Est-ce que je peux commencer?

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y. La parole est à vous.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

280

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Merci monsieur Hervieux pour votre témoignage.

Je débiterais tout d'abord, est-ce que vous connaissez le territoire ici dans la région, le territoire de la rivière Franquelin, est-ce que vous êtes familier avec son environnement?

290 **PAR M. GILBERT HERVIEUX:**

Bien, c'est-à-dire que j'ai pas eu l'occasion, je veux dire, de présenter de vos rencontres quand vous parliez de l'environnement au sujet de la rivière Franquelin.

295

On n'a pas été consulté, je veux dire des consultations pour les Autochtones.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 À votre connaissance, il y a pas eu de consultation, mais de votre côté, vous personnellement, est-ce que c'est une région que vous connaissez bien?

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

305 Oui. Autrefois, on connaissait, parce que mon père, mon beau-père chassaient ici dans le coin, je veux dire dans le chemin qui touche la rivière Franquelin.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 Parce que dans les ententes de principe qui ont été signées avec la nation de Betsiamites et le gouvernement du Québec, le secteur, du moins une partie de la rivière Franquelin a été identifiée comme un secteur patrimonial pour les Innus. Lorsque je prenais connaissance de l'entente, ce qu'on avait, la cartographie du territoire, malheureusement, bien je sais pas si les documents quelque part viennent préciser quels étaient à ce moment-là les motifs pour lesquels les Innus ont demandé que le territoire qui comprend la zone de réalisation du projet a été
315 inscrite, cartographiée comme un territoire d'intérêt spécial pour les Autochtones.

Je me demandais si vous, de votre côté, vous pouviez nous en dire plus sur l'occupation par les Innus du territoire et quelles activités pouvaient se faire ici?

320 **PAR M. GILBERT HERVIEUX:**

Parce qu'autrefois, nos comités, je veux dire originaires de Montagnais, tout au long du fleuve, ça débute à la rivière Sault-aux-Cochons jusqu'à la rivière Godbout. C'était nos territoires ancestraux.

325

J'ai même les documents que je pourrais vous laisser à la fin.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Ce serait apprécié.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

Oui, oui.

335

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est pour ça, je me demandais, parce que tout à l'heure vous avez mentionné d'ailleurs le site, l'Institut de développement durable, c'est un site que je suis allé consulter à

340 quelques reprises, parce que le site est disponible, l'Institut a un site Internet, je suis allé à
quelques reprises consulter, voir qu'est-ce qu'on avait comme information dans le cadre de
d'autres projets; ça fait un certain temps que j'y vais régulièrement.

345 Mais c'est ça, si la Commission pouvait avoir de l'information additionnelle sur le secteur
de Franquelin par les Autochtones, ce serait très apprécié.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

350 Parce qu'autrefois, les gens chassaient dans ces rivières-là, je veux dire, à la survie de la
famille, à nourrir, se vêtir avec des peaux pour survivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Bien, c'est ça. On pouvait voir que c'est une voie de pénétration. Le secteur est assez
accidenté, on voit la rivière Franquelin, autrement dit, qui offre une voie de pénétration vers
l'intérieur des terres, parce qu'il y a quand même des massifs montagneux.

360 Alors j'imagine que c'est pour ça que le secteur a été bien identifié. D'ailleurs, ceci était
confirmé dans l'étude du potentiel archéologique commandée par le promoteur qui traitait de ces
problématiques-là, à savoir que ça pouvait constituer un territoire effectivement favorable pour les
Innus de s'installer à l'embouchure de la rivière et de la remonter après ça pour leurs activités.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

365 Oui, sûrement, il y avait des campements autrefois dans les milieux propices à se camper
avant de monter vers le nord, à monter sur la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

370 Je vous remercie.

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

375 Monsieur Hervieux, pourriez-vous dire à la Commission en quoi le projet qu'on étudie
présentement pourrait avoir une interface avec les usages des gens de votre communauté?

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

380 Je crois que la population, je pense, sont très touchés au développement hydroélectrique,
même les petites centrales, parce que sûrement autrefois, les gens étaient axés à ces rivières-là,

je veux dire. S'il y a trop de développement, on aimerait que la population autochtone ait pu être informée sur ce sujet.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

À votre connaissance, votre communauté, est-ce qu'elle a un projet à ce moment-là, est-ce qu'elle a des projets d'éolien ou hydroélectriques en ce moment?

390

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

Ils ont déposé, je veux dire, pour le projet d'éolien, le projet n'a pas été accepté récemment.

395

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la communauté est intéressée à développer certains projets?

400

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

À des conditions qui ressemblent à ce que vous avez énoncé.

PAR M. GILBERT HERVIEUX:

410

Favorables au développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

415

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

420

ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BAIE-COMEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

425

Je vais maintenant inviter monsieur Hubert Bourdages de l'Association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau.

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

430 Mesdames et messieurs, bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Merci pour votre témoignage.

Je vais donner la parole à ma collègue, madame Journault.

440 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Monsieur Bourdages, mes questions vont porter sur la sécurité routière!

445 Le projet comporterait du transport; évidemment vous n'êtes pas ici pour rien, vous savez qu'il y aurait plus de camionnage sur la route. Pourriez-vous nous dire, vous en avez fait d'autres projets, tout ça, quelles sont les mesures qui sont intéressantes à mettre en place pour s'assurer d'une sécurité routière lorsqu'il y a un chantier à proximité de la 138?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

450 Bien, il y a surtout la vitesse, la vitesse réduite, parce qu'il va y avoir beaucoup de circulation.

455 Des panneaux pour indiquer les bonnes indications.

Puis ensuite, bien, comme nos camions sont tous réglementaires, on est inspecté par la SAAQ une fois par année, l'inspection obligatoire, puis ils sont très sécuritaires. Il y a pas personne ailleur, présentement en tout cas qui se promène avec des camions qui sont désuets. C'est surtout ça.

460 **PAR LA COMMISSAIRE:**

465 Est-ce que le ministère des Transports vous consulte pour avoir l'information, vos idées sur les mesures de sécurité par exemple, où mettre les indications pour les chantiers ou les mesures qu'ils mettent en place sont tout à fait satisfaisantes en général?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

470 En général, c'est assez bien, c'est sécuritaire. C'est bien surveillé, il y a des surveillants de chantier partout.

475 Mais il faut dire aussi que l'Association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau est membre aussi des Camionneurs artisans, OK, l'ANCAI qu'on appelle, qui eux travaillent avec le gouvernement sur des projets de sécurité; entre autres, ils ont fait la Boîte à outils puis tout ça, ça a été fait avec le gouvernement du Québec.

Ça fait que c'est des projets qui ont été faits, puis c'est bien sécuritaire, c'est bien fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

480 Puis ces mesures-là sont dans la Boîte à outils que vous parlez, ils ont discuté de mesures de sécurité, comment les mettre en place, etc.?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

485 Oui, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

490 Des voies d'accès comme par exemple les zones d'arrivage pour tourner, pour prendre un petit peu d'espace pour reprendre une autre route, ces choses-là, c'est déjà discuté?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

495 Non, bien, c'est surtout pour la sécurité du camion. Comment ton camion, il faut qu'il soit sécuritaire, puis au niveau, parce qu'on a des fichiers à remplir aussi à tous les jours, pour tout être en règle avec la SAAQ puis tout ça.

500 C'est surtout sur ces choses-là. C'est une boîte à outils que nous autres on avait besoin, qui nous facilitait les choses aussi du point de vue de la sécurité, puis pour aller sur les routes et tout ça, les chantiers.

PAR LA COMMISSAIRE:

505 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Plus particulièrement ici dans le secteur de Franquelin, à l'endroit assez proche du village où qu'il y aurait les chemins d'accès pour le camionnage, pour aller vers le projet, est-ce que c'est une zone que vous considérez particulièrement dangereuse ici qui nécessiterait des mesures, une bonne signalisation?

515 Est-ce que vous avez des suggestions particulières à faire pour la sécurité routière liée à ce moment-là à du camionnage et au partage de la route entre les véhicules en transit et les camions locaux à ce moment-là ici qui travailleraient dans le cadre du projet?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

520 Bien, c'est sûr, c'est la vitesse, la courtoisie, des panneaux indicateurs comme je vous disais.

525 Mais comme je vous disais, c'est assez bien, les projets, normalement, sur lesquels j'ai travaillé, c'est bien surveillé. Il y a une bonne sécurité. Il y a des personnes, des policiers, nous autres, c'était Hydro-Québec, les policiers d'Hydro-Québec qui surveillent la vitesse, puis qui répandent de l'eau quand il y a de la poussière pour que la visibilité soit bonne, puis tout ça.

C'est bien fait.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous considérez que les mesures qu'on appelle courantes sont satisfaisantes dans ce cas-ci?

535 **PAR M. HUBERT BOURDAGES:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Très bien. Je reviendrais aussi sur la clause cinquante-cinquante (50/50) que votre association a signée avec Hydro-Québec!

545 Donc ce que l'on comprend, c'est que dans le cadre du projet actuellement, il n'existe pas pour l'instant de tels engagements. Mais ce que nous pouvons faire, c'est que nous pouvons – d'ailleurs monsieur Lastère est ici ce soir, donc il va m'entendre autrement dit – nous pouvons adresser une question en relation avec cette clause-là, à savoir, bon, quelle est l'ouverture à ce moment-là de la Société d'Énergie Franquelin face aux entrepreneurs locaux spécifiquement sur le camionnage en vrac.

550 Alors on va adresser une question au promoteur, on va en faire un suivi. Lorsque nous aurons une réponse, nous allons la mettre en ligne ainsi que dans les centres de consultation.

555 Ça fait que vous pourrez à ce moment-là, si vous êtes intéressé, faire un suivi dans les prochains jours pour voir par exemple la réceptivité du promoteur face à une clause de type cinquante-cinquante (50/50).

 Alors madame Bourque va noter cela et nous allons faire un suivi. Ça vous va?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

560 Oui, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

565 C'est moi qui vous remercie. Bonne soirée.

RÉJEAN BOURQUE

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je vais maintenant inviter monsieur Réjean Bourque.

575 **PAR M. RÉJEAN BOURQUE:**

 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

585 Mesdames et messieurs! Je suis un résident de Franquelin, j'ai été élevé à Franquelin, puis mon père a élevé onze (11) enfants à Franquelin.

 Je vais parler au nom de la rivière Franquelin!

590 **LECTURE DU MÉMOIRE**

 Merci mesdames et messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Merci monsieur Bourque pour votre présentation imagée!

 J'aimerais ça vous questionner! Vous-même, est-ce que vous êtes un usager de la rivière actuellement?

600 **PAR M. RÉJEAN BOURQUE:**

 Moi, je pêche ici à l'embouchure la truite de mer, puis à l'éperlan.

605 Puis dans le bois, j'y vas pas beaucoup parce qu'il y a pas grand-chose à part que, mettons les chalets qu'il y a, ceux qui ont des chalets.

 Avec une centrale puis un attrait touristique qui va se joindre à tout ça, oui, je vais y aller encore plus souvent.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Vous estimez que les aménagements qui sont prévus dans le cadre du projet pour améliorer l'accès en amont de la chute à Thompson seraient un plus pour vous personnellement?

615 **PAR M. RÉJEAN BOURQUE:**

620 Oui, un gros plus pour moi puis pour beaucoup de monde. Parce que souvent, moi, à Franquelin, j'ai soixante-quatre (64) ans, ah, il se passe jamais rien à Franquelin! Bien là, je trouve qu'il se passe un gros morceau, puis c'est le temps d'embarquer dans le bateau puis naviguer dans le bateau.

625 Parce que notre rivière, là, elle est là depuis la création, puis je peux vous dire que du bois, là, il en a passé dedans. Là, le bois qui partait de Franquelin se rendait à Thorold pour fournir le moulin à papier de la Quebec North Shore puis du journal des États-Unis, le Chicago Tribune.

630 Puis Franquelin a ouvert, a commencé à opérer en 1919. J'étais pas au monde, mais mon père me l'a dit par exemple. Puis mon père a élevé onze (11) enfants à Franquelin, puis ça s'est terminé dans les années mil neuf cent cinquante. Puis il y avait pas de route, là, ni pour aller à Baie-Comeau, ni pour aller vers Sept-Îles ou Godbout. C'était le bateau, puis c'était l'avion, parce qu'on avait un seul avion, puis on avait un quai pour les bateaux qui venaient chercher le bois pour l'envoyer à Thorold.

635 Puis ça faisait vivre du monde de la côte sud, du monde de la région, ça partait de Havre-Saint-Pierre, les Îles-de-la-Madeleine, Matane, Rimouski, Bersimis, il y en a qui ont venu gagner leur pain ici.

640 C'est pour ça que Franquelin, je pense pas qu'on va nuire à la rivière, il y a tellement de bois dans le fond qu'elle a charrié sur ses épaules puis sur son dos à la sueur de son eau, que je pense pas qu'on va la déranger. Puis on va plutôt lui aider en faisant une centrale qui va être propre puis qui va continuer.

645 Parce qu'on a déjà eu une centrale ici pour faire marcher l'usine, puis pour faire fonctionner le village. Parce que le village, il y avait beaucoup plus de monde qu'il y en a aujourd'hui. On avait un bureau de poste, un magasin général. Puis là, je recule dans les années 1919 que mon père m'a dit que ça avait commencé à opérer. Pas à construire le quai puis ci puis ça, c'était déjà construit. Baie-Comeau existait pas. Baie-Comeau a commencé à ouvrir, eux autres, en 1934.

650 Ça fait que, comme vous pouvez le voir, Franquelin, c'est un pilier de la Côte-Nord, puis le grain, la côte sud, parce que les chevaux, avant ça, charriaient le bois, ils bûchaient l'hiver, puis ils charriaient le bois sur la rivière quand elle était gelée, puis c'était toutes des petites écluses qui retenaient le bois. Quand l'été arrivait, ils envoyaient le bois ici en bas, puis l'usine l'écorçait, puis c'était "shippé" par une dalle qui partait d'où le musée avec un degré qui s'en allait
655 toujours en descendant un peu, pour se rendre au quai, puis ça tombait dans les bateaux.

660 Ça fait que comme vous pouvez voir, Franquelin, moi, je sais très bien, on a parlé de beaucoup d'affaires, une rivière à saumon, patati patata. Le saumon peut pas aller bien loin, parce qu'aux chutes Thompson, il est barré. Le gouvernement investira pas, puis il a jamais investi un montant pour la rivière Franquelin, puis je pense pas qu'il commence à gaspiller de l'argent là aujourd'hui.

665 Pour une centrale, oui, ça, je suis d'accord à cent pour cent (100 %), parce que c'est l'avenir. Comme monsieur disait tout à l'heure, on peut pas vivre sans électricité. L'affaire du fanal puis des chandelles, c'est fini, je pense, puis il faut aller vers le progrès.

670 Puis moi, je sais pas, là, j'ai élevé deux (2) enfants à Franquelin. J'ai acheté une maison à Franquelin. C'est parce qu'en même temps, le village, c'est un beau village. Si on fait rien que passer sur la route nationale, on peut pas savoir c'est quoi Franquelin. Il faut faire tous les plateaux qu'il y a à Franquelin, parce que ça ressemble à un village suisse, l'été comme l'hiver.

J'en ai plus beaucoup à dire, parce que je pense que ça s'est déroulé!

675 Je vous remercie de m'avoir écouté monsieur et madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie pour votre témoignage qui est très clair en faveur du projet.

680

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

PAR LE PRÉSIDENT:

685

Je vais maintenant inviter monsieur Gilles Dubuc de la municipalité de Franquelin!

Bonsoir monsieur Dubuc. À vous la parole.

690

PAR M. GILLES DUBUC:

Merci beaucoup.

695

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire. Mon nom est Gilles Dubuc, je suis inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Franquelin que je représente ce soir.

700

La municipalité de Franquelin a choisi de déposer un mémoire auprès de la Commission, et je me permets de vous en faire une synthèse; quoiqu'on passera pas tout au complet, je vais tenter de synthétiser le mémoire.

Je vais donc débiter en vous donnant quelques informations sur la situation actuelle de la municipalité.

705

Voici donc la situation financière actuelle de la municipalité!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, fin, "Situation financière...")

710

FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, "... devenir catastrophique")

Déjà un premier cent mille dollars (100 000 \$) versé par le promoteur a permis d'assainir les finances municipales et lors de la réalisation prochaine de la centrale, cent mille dollars (100 000 \$) supplémentaires seront versés à la municipalité.

715

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, troisième paragraphe, "Dès 2010...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, "Comité de suivi")

720 Le comité de suivi formé au moment où la centrale sera mise en exploitation s'assurera que le promoteur respecte ses engagements envers la municipalité.

725 Nous sommes aussi très conscients de l'impact du projet sur l'environnement, impact qui s'avère très faible et positif. Nous avons pris bonne note des recommandations des personnes présentes lors des audiences du 29 et 30 avril derniers, et des engagements fermes ont été pris.

Nous, la municipalité, impliquée dans ce projet, actionnaire à cinquante et un pour cent (51 %), nous nous assurerons que ces recommandations seront suivies respectueusement.

730 En conclusion, monsieur le Président et madame la Commissaire, nous avons absolument besoin de ce projet et de ses redevances pour permettre à la municipalité de poursuivre son évolution et d'offrir à ses citoyens des services de qualité à moindre coût.

735 Sans cette centrale, nous croyons sincèrement que l'avenir de notre municipalité est très sombre.

Nous déposons donc ce mémoire, monsieur le Président et madame la Commissaire, avec le sentiment du devoir accompli et dans l'espoir de la réalisation de ce projet, au nom du Conseil municipal de Franquelin. Merci.

740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Nous avons bien entendu quelques questions à la municipalité! Je vais me permettre de débiter.

745 Je vais débiter par le comité de suivi! Bon, vous avez fait mention du comité de suivi à deux (2) moments, durant la construction et pendant l'exploitation. Dans les deux (2) cas, ce que je comprends de la perception de la municipalité sur le comité de suivi, c'est avant tout un comité de maximalisation des retombées du projet pour la communauté.

750 Ce type de comité, bien entendu, on a pu voir ça dans des cas précédents de projets industriels effectivement, mais il existe, non seulement ce type de comité là, mais souvent ce qu'on entend par comité de suivi aussi est un comité formé de gens de différents horizons qui, à ce moment-là, s'informent et examinent le projet tant en termes de construction que d'exploitation, de manière à ce que, par exemple, les engagements du promoteur, face aux mesures d'atténuation, sont respectés, et aussi que les mesures d'atténuation qui ont été mises en place sont efficaces.

755 Alors c'est un comité, à ce moment-là, aussi appelé de suivi, mais qui a un mandat fondamentalement différent du comité que vous faites allusion dans votre mémoire.

760

765 Est-ce que la municipalité est prête, à ce moment-là, donc en tant qu'actionnaire majoritaire de la Société d'Énergie de la Rivière Franquelin, qu'un comité de suivi qui serait à ce moment-là plus environnemental, disons, et social soit formé et soit composé de personnes de tous horizons, et surtout qui sont pas, à ce moment-là, juge et partie à ce moment-là dans le projet, c'est-à-dire pas des promoteurs du projet, qui sont des personnes de l'extérieur et d'horizons variés?

Est-ce que la municipalité, à ce moment-là, est prête à constituer un tel comité?

770 **PAR M. GILLES DUBUC:**

Je pense que la municipalité a tout à gagner dans ce genre de comité là, et il est important d'avoir des personnes, je pense, qui sont pas liées directement avec les exploitants comme tels, et se doit d'avoir des expertises de différents milieux et surtout avoir une représentation importante des citoyens du secteur.

775 Si on peut retrouver des gens du secteur avec l'expertise appropriée, tant mieux; sinon, bien, on pensera à aller voir ailleurs pour aller chercher l'expertise qui pourra suivre et voir l'application du projet tel qu'il a été proposé et accepté.

780 C'est très important, lorsqu'on propose un projet qui, dans son suivi, après que toutes les commissions sont finies, que tout le monde part chacun de son bord, voit à l'application qui est pas faite correctement.

785 Je pense que la municipalité, c'est dans son devoir et dans ses obligations, et surtout en sa faveur de voir, étant donné qu'ils ont cinquante et un pour cent (51 %), de voir que ce soit respecté pour le bien-être de la population et le respect des normes qui ont été mises de l'avant.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous convenez qu'il y a un besoin, c'est un comité de suivi différent, il peut y avoir celui-ci que vous venez de mentionner...

795 **PAR M. GILLES DUBUC:**

Pardon monsieur le Commissaire, je pense que c'est quasiment une obligation aujourd'hui pour avoir ce genre de comité là qui est très ouvert et qu'il y a des gens, que j'ai regardé dans d'autres projets où il y en a eu de ces genres de comités là. On peut appeler ça chien de garde, mais moi, il y a un nom beaucoup plus simple, c'est un comité d'experts qui voit à l'application des normes qui sont édictées par le projet.

800

PAR LA COMMISSAIRE:

805 Ce sont aussi des experts du milieu. Les projets qu'on a étudiés au BAPE, on en a plusieurs, deux cent cinquante (250) derrière nous, c'est très important pour faire en sorte que l'harmonie sociale soit une composante au niveau de la communauté, que le projet ne divise pas les gens mais les réunisse.

810 Alors pour ce faire, il y a des approches qui sont importantes. Il faut qu'il y ait une ouverture vers les gens qui peuvent être pour, mais aussi pour les gens qui ont des interrogations, surtout ces gens-là, parce que les questions viennent souvent des gens qui ont des questions, ou ils sont inquiets de certaines questions. Alors ils doivent être bien accueillis.

815 Comment voyez-vous la sélection de ces membres-là, de façon à ce qu'il y ait pas de polarisation à l'intérieur du suivi, mais que chacun se sente bien accueilli à l'intérieur du comité de suivi environnemental?

PAR M. GILLES DUBUC:

820 Écoutez madame, sans tenir compte du milieu politique, je pense que ça doit être apolitique complètement, en fin de compte; il faut s'éloigner du niveau politique. Surtout il faut prendre contact avec les gens qui sont venus ici; entre autres, j'en ai des gens qui sont venus ici avec des préoccupations, et comme on le mentionnait dans le mémoire, on est conscient que des gens sont inquiets, puis c'est vrai, puis ça fait partie de la nature humaine, lorsqu'il y a un nouveau projet, de s'inquiéter pour voir qu'est-ce qu'il en est.

830 Mais la formation comme telle, je suis pas un expert pour former ces comités-là, mais on va certainement se renseigner pour former un comité où les gens vont pouvoir s'exprimer, et la démocratie, je pense que vous l'avez vue ici à Franquelin, est très ouverte. Les gens ont eu la chance de venir s'exprimer, les gens sont respectueux.

835 C'est certain qu'il y a des groupes qui sont en faveur, c'est certain qu'il y a des groupes qui pensent qu'ils ne sont pas en faveur pour X raisons qu'on doit respecter, mais il faut essayer de trouver un terrain d'entente. Et c'est pas dans la chicane et dans des échanges verbaux tumultueux qu'on va réussir à mettre en place un projet qui va être respectueux du milieu et être respectueux de l'environnement.

PAR LA COMMISSAIRE:

840 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Concernant aussi, dans votre mémoire bien entendu vous faites allusion aux revenus anticipés. Bon, comme on a pu voir en première partie d'audience, ça a fait l'objet de questions, ça fait l'objet aussi de préoccupations à l'intérieur de certains mémoires.

850 Et d'ailleurs, j'imagine que du côté de la SERF, ils ont déjà reçu, s'ils l'ont pas reçue, ils vont recevoir bientôt une question. On essaie de voir comment améliorer la compréhension que les gens ont du partage financier. C'est pour ça que si elle est pas partie encore, elle va partir sous peu. Une question sous forme de tableau, ça revient sur des questions de la redevance annuelle.

855 On se dit peut-être qu'en mettant ça sur un tableau et comparant les chiffres, ça pourrait éclaircir la situation. C'est une question qui devrait partir sous peu pour éclaircir ce point-là, espérons-le, à la satisfaction des participants.

860 Bien entendu, la question que je me pose aussi à l'intérieur du projet, pour ce qui est de la redevance!

865 Tout à l'heure, nous avons eu monsieur Hervieux qui est revenu discuter de la question de la participation ou de la présence des Innus à l'audience. Bien entendu, la communauté de Betsiamites donc n'a pas manifesté jusqu'à maintenant sa volonté ou son intention de présenter un mémoire devant la Commission, alors c'est toujours le choix démocratique des gens de le faire ou de pas le faire, mais néanmoins, votre réceptivité à ce stade-ci, est-ce qu'il y a eu des développements, à votre connaissance, concernant les contacts avec la communauté autochtone de Betsiamites?

PAR M. GILLES DUBUC:

870 Disons qu'on peut s'avancer. La municipalité a déjà fait des contacts par lettre pour en informer, et on n'a pas eu aucune réponse.

875 On a fait plusieurs contacts téléphoniques pour parler au chef de bande responsable, et on n'a pas eu un retour de nos communications.

880 On a sous-entendu, sans avoir de communication directe, j'ai entendu monsieur Hervieux tantôt parler au nom de l'ensemble des Autochtones de la région, comme citoyen de la réserve de Betsiamites, mais on voit pas nulle part l'implication directement du Conseil de bande ou du chef du Conseil de bande dans les échanges qu'on a eus encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 C'est pour ça que je posais la question. Si dernièrement il y avait eu des développements, entre autres sur cette question-là, alors c'est pour ça que je vous posais la question si depuis le début du mois...

PAR M. GILLES DUBUC:

890 Peut-être que nous en aurons suite au dépôt du mémoire de monsieur Hervieux. Là, écoutez, je peux pas m'avancer plus loin que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

895 C'est la vérification que nous faisons.

Oui, madame Journault!

PAR LA COMMISSAIRE:

900 Une vérification! Dans votre mémoire, vous nous parlez de l'Association des motoneigistes Manicouagan. Parce que dans l'étude d'impact, on mentionne que lors des deux (2) hivers, il pourrait y avoir, en tout cas, une interface entre le chantier et la voie de motoneige.

905 Est-ce que vous êtes au courant de l'entente qui est intervenue, comment ça les satisfait?

PAR M. GILLES DUBUC:

910 Oui. Disons qu'on a essayé de trouver un terrain d'entente pour laisser passer ce qu'on appelle la piste de ski-doo ou de motoneige du secteur.

915 Et l'entente est à l'amiable comme telle. Et c'est seulement un déplacement d'un sentier temporaire tout simplement pendant cette période-là qui n'affectera en rien, en fin de compte, la sécurité du sentier de motoneige et qui donnera peut-être un petit détour, mais que ça s'accommode très très bien.

Et l'Association est ouverte à la discussion. Il semble qu'il n'y ait aucun problème à ce niveau-là, madame la Commissaire.

920 **PAR LA COMMISSAIRE:**

D'accord. Pour bien comprendre, au niveau de la sécurité, à ce moment-là, il n'y aurait plus d'interface entre le camionnage, le sentier, ou il y en aurait une?

925 **PAR M. GILLES DUBUC:**

Bien, c'est ça qu'on a cherché de trouver une solution avec ces gens-là pour éviter tout accident ou toute interface ou rencontre possible qu'il pourrait y avoir.

930 C'est à peu près tout ce que je peux vous dire sur le sujet. On n'a pas encore poussé plus loin, parce que la saison devrait avancer et là, on verra à y mettre les balises appropriées.

Ça se fait toujours conjointement avec les responsables du club, et on fait appel souvent à la Sûreté du Québec dans ces moments-là pour juger la sécurité du sentier comme telle, parce qu'ils ont des travailleurs, la Sûreté du Québec, régulièrement.

935 Ça fait qu'avec le nouveau tracé qu'on pourrait faire, ça pourrait disons donner, je pense, une sécurité aux motoneigistes qui l'emprunteront.

940 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc c'est une négociation qui est encore en cours?

945 **PAR M. GILLES DUBUC:**

C'est pas terminé. Ça devrait se terminer au début de l'automne.

Il n'y a aucun problème qui s'est soulevé actuellement. Ils sont très ouverts, les gens, à ce que je sache, à moins qu'ils veuillent se manifester lors d'un mémoire, mais on n'a pas été avisé de plus que ça.

950 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Puis est-ce qu'ils vous ont indiqué par écrit les objectifs qu'ils souhaitaient?

955

PAR M. GILLES DUBUC:

Moi, là, j'ai pas le dossier avec moi. Peut-être que je pourrais répondre plus tard à votre question, madame?

960

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

965 **PAR M. GILLES DUBUC:**

On peut en prendre note et puis vous faire un retour là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE:

970 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Alors c'est entendu, nous allons faire un suivi, madame Bourque prend ça en note et on pourra à ce moment-là voir.

PAR M. GILLES DUBUC:

980 D'accord, et ça me fera grand plaisir de vous répondre, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Excellent, je vous remercie.

985 Ensuite de ça, tout à l'heure j'ai parlé, j'allais l'oublier, j'ai parlé s'il y avait eu du développement du côté, avec les Innus, bon!

 Du côté des discussions avec Hydro-Québec, depuis la première partie de l'audience publique, est-ce qu'il y a eu des nouveaux contacts avec Hydro-Québec sur la négociation?

990

PAR M. GILLES DUBUC:

 Ça, c'est pas le dossier que je touche, monsieur le Commissaire.

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Vous êtes pas au fait de ça?

PAR M. GILLES DUBUC:

1000

 Je me limite aux finances et surtout au bien fondé de notre communauté sur ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Très bien, je vous remercie.

PAR M. GILLES DUBUC:

 Merci.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il est vingt heures quarante (20 h 40), nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et nous allons reprendre à vingt heures cinquante-cinq (20 h 55)!

1015

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1020

REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION DES AMIS DES CENTRALES DE LA RIVIÈRE FRANQUELIN

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous reprenons la séance et j'invite la prochaine participante qui est madame Cathy Dufour de l'Association des amis des centrales de la rivière Franquelin.

1030 **PAR Mme CATHY DUFOUR:**

Madame la Commissaire, monsieur le Président, bonsoir.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

PAR Mme CATHY DUFOUR:

1040 Mon nom est Cathy Dufour, je suis membre et porte-parole de l'Association des amis des centrales de la rivière Franquelin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début)

1045 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, troisième paragraphe fin, "... population locale")**

1050 En date du 18 mai 2008, l'AACRIF regroupe présentement deux cent quatre-vingt-huit (288) membres dont cent cinquante (150) membres résidents, propriétaires ou locataires à Franquelin. Plus de cent trente et un (131) membres "régionaux" qui nous appuient. Le nombre de nos membres continue d'augmenter.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu, "Les membres du C.A. sont...")

1055 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, "Aspect récréotouristique", troisième paragraphe, deuxième ligne, "... avec des panneaux...")**

Avec des panneaux d'interprétation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, suite)

1060 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Retombées économiques locales", deuxième paragraphe fin, "... seront dépensés...")**

Seront dépensés régionalement.

1065 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, suite)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, premier paragraphe fin, "... des chutes à Thompson")

1070 J'ai en ma possession un document fait par Hydro-Québec qui parle des gaz à effet de serre. L'hydraulique au fil de l'eau qui est notre centrale à nous est de quatre (4). L'éolien est de vingt (20). L'hydraulique avec réservoir est de trente-trois (33). Production à partir du gaz, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499). Production à partir du charbon, mille vingt-deux (1022).

1075 On peut voir là-dedans que les hydrauliques au fil de l'eau, c'est celles qui sont les plus vertes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe, "De plus, avec une centrale...")

FIN DE LA LECTURE

1080 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Merci pour la présentation de votre mémoire. Je vais me permettre quand même une petite remarque! Bon, on peut comprendre qu'un cadre d'audience, c'est un cadre d'un débat qui est souvent contradictoire; c'est normal, les gens ont des opinions différentes. Vous faites allusion à madame Baron et au comité qu'elle représente.

1090 Ce qui est important quand même de dire, du côté du BAPE, oui souvent on assiste, bon, les gens essaient de se regrouper et de former l'association la plus grande, la plus grosse possible, mais comme on dit souvent, ce que les commissions recherchent – c'est pas propre à madame Journault et moi, mais à l'ensemble des commissions du BAPE – ce qu'on recherche, c'est des argumentaires.

1095 Donc à la limite, on n'est pas intéressé fondamentalement à savoir, la personne qui nous parle, représente-t-elle dix mille (10 000) personnes ou deux (2) personnes! C'est ce qu'elle a à dire. C'est ça qui intéresse la Commission.

1100 Donc la Commission écoute ce que les gens ont à dire, et c'est ça qui est important. Mais on comprend très bien que des fois, les gens sont pas contents de ce qu'ils entendent, c'est la nature du BAPE.

1105 Mais il faut comprendre aussi le travail de notre Commission. On s'intéresse à ce que les gens ont à nous dire, et on examine ça avec impartialité et neutralité aussi, en petite parenthèse, et c'est pour ça aussi qu'on insiste beaucoup pour que les gens qui entendent des opinions qui

sont pas la leur cherchent à la comprendre mais du moins à respecter ce que les gens ont à dire. C'est une simple parenthèse concernant madame Baron.

1110 Je vais laisser aller madame Journault, parce que j'ai une petite question après.

PAR LA COMMISSAIRE:

1115 Simplement pour dire que les gens qui viennent et qui constituent des associations n'ont pas à donner la liste des membres de leur association; on n'a jamais demandé ça, au Bureau.

PAR Mme CATHY DUFOUR:

1120 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors maintenant, je vais vous poser une question plus particulièrement!

1125 Bon, vous revenez dans votre mémoire à la page 5, à plusieurs reprises, vous faites la comparaison des tarifs notamment avec l'énergie éolienne, vous arrivez avec les tarifs. Ma perception, en première partie de l'audience, bon, il y avait un chiffre de sept (7 ¢) à neuf (9 ¢) sous qui était avancé, mais ma perception était que ce chiffre-là était pas nécessairement final, il pouvait être conditionnel à entre autres une entente éventuelle avec les Innus, mais il pouvait être conditionnel aussi à l'ampleur, au coût final des mesures d'atténuation. C'était ma perception que j'avais pendant l'audience.

1135 Dans votre mémoire, vous arrivez avec des coûts assez affirmatifs. De votre côté, dans votre perception, le tarif de huit sous (8 ¢), est-ce que c'est vraiment le tarif qui est demandé actuellement à Hydro-Québec, dans votre perception?

PAR Mme CATHY DUFOUR:

1140 C'est ça, c'est le tarif. Le tarif est de huit sous du kilowattheure (8 ¢/kWh), alors c'est ça qui a été proposé à Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 Au meilleur de votre connaissance, c'est le tarif qui a été proposé?

PAR Mme CATHY DUFOUR:

Oui, c'est ça, c'est au meilleur de ma connaissance.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qu'on a fait, nous avons bien entendu, on avait demandé un contact du côté d'Hydro-Québec pour des questions par écrit. Nous avons d'ailleurs adressé des questions à Hydro-Québec justement pour essayer d'en savoir un peu plus long sur l'état des discussions.

1155

Alors on n'a pas encore, à ma connaissance, reçu la réponse, en tout cas on l'avait pas reçue hier. Peut-être qu'on la recevra cette semaine. Néanmoins, dès qu'on la recevra, nous allons la mettre sur Internet.

1160

Ça pourrait nous donner plus d'indications. On peut pas présumer de ce qu'ils vont nous répondre bien entendu, on va en prendre connaissance.

1165

Mais néanmoins, vous faites d'ailleurs allusion à la production éolienne. Ce qu'on a pu voir, c'est aussitôt que l'appel d'offre de deux mille mégawatts (2000 MW) dont les heureux élus, on pourrait dire, ont été connus, quelques jours plus tard, le ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a fait publié dans la Gazette officielle des projets de règlements pour l'éolienne dite communautaire, dans lesquels il fixait une tarification – d'ailleurs vous en faites allusion. Peut-être que c'est ça aussi qu'Hydro-Québec attend, parce qu'en audience publique, en première partie, je me souviens qu'un représentant du ministère nous a dit qu'il y avait un guide en préparation.

1170

Donc je posais la question à savoir si effectivement, ça peut avoir une influence. Mais néanmoins, attendons la réponse d'Hydro-Québec, et on verra aussi si éventuellement, le ministère des Ressources naturelles va publier un guide. Pour l'instant, on n'avait pas le titre non plus, mais on savait que c'était un guide donc on comprend pour guider l'implantation des projets hydroélectriques. Donc on attendra ce point-là.

1175

C'est tout ce que je peux faire comme remarque, ce que vous abordez dans votre mémoire.

1180

J'aurais aussi une autre précision! Prenez pas ça comme des reproches, loin de là. C'est parce que des fois, je fais des précisions, bon nous, on est familier, ça fait des années qu'on travaille dans ce domaine-là, donc on est familier avec le jargon, etc., du gouvernement.

1185

Pour ce qui est des Autochtones, des Innus, l'obligation de consulter du gouvernement est d'accommoder les Autochtones en fonction des impacts qu'un projet peut créer. Bon, ça, c'est assez clair. Et d'ailleurs, monsieur Hervieux, je pense, a fait une assez bonne présentation sur ces aspects-là.

1190

Bien entendu, ce qui est important de souligner, c'est que lorsque le gouvernement autorise un projet, il l'autorise à des conditions. Donc le gouvernement, s'il dit, je dois accommoder les Autochtones, ça veut pas dire que c'est la responsabilité du gouvernement de

mettre en place l'accommodement. Ça peut être, le gouvernement peut dire: j'autorise un projet à telle condition, et c'est une condition d'accommodement.

1195

Alors c'est pour ça, il faut pas non plus penser que c'est le gouvernement qui va nécessairement prendre ça en charge. Dans certains cas, ça peut être le gouvernement, si ça déborde le cadre du projet, bien entendu. Mais il faut pas présumer encore une fois de rien. Le gouvernement peut refuser, peut autoriser, mais il l'autorise aux conditions qu'il détermine.

1200

Alors une petite mise en contexte simplement!

PAR Mme CATHY DUFOUR:

1205

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour votre mémoire.

1210

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DE RIVIÈRE FRANQUELIN INC.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Colette Hébert et monsieur Gilles Comeau.

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. À vous la parole.

1220

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, mesdames et messieurs!

1225

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe, "Classe A...")

1230

Quarante-trois (43) membres, une correction à apporter.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Classe B")

1235

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "achalandage touristique...")

Une augmentation de l'achalandage touristique sur le chemin de notre association.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1 fin, "... de notre Association...")

1240 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe fin, "... appuient ce projet.")**

Un sondage a été fait; donc sur quarante-trois (43) membres votants, quarante et une (41) personnes ont été positives, deux (2) abstentions.

1245 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "La question des éoliennes...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe fin, "... de cette modification")

Nous avons reçu confirmation écrite de cette entente.

1250

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe, "L'Association est fière...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2 fin, "... sur la rivière Franquelin")

1255

Ici, monsieur le Président, j'ai la lettre écrite, est-ce que je la lis?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, vous pouvez nous la lire et vous pouvez nous la déposer.

1260

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

OK, merci. Alors c'est adressé à l'Association des propriétaires de chalets, à mon attention. L'objet: Problématique soulevée par la barrière d'accès.

1265

"Madame, suite à la rencontre que j'ai eue avec monsieur Gilles Comeau, vice-président de votre Association, et après discussion, je vous confirme en tant que président de la SERF qu'une nouvelle barrière électrique fonctionnant sur le cent dix volts (110 V) sera installée à l'entrée de la maison de la gardienne, légèrement en arrière de la barrière actuelle.

1270

"L'acquisition et la mise en place de la barrière seront défrayées par la SERF et ce sera au début de la construction de la centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin. Le modèle prévu dont vous trouverez les détails est inclus dans ma lettre.

1275

"Nous vous confirmons donc aujourd'hui qu'au moment opportun, cette barrière sera installée et fonctionnelle.

1280 "Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Michel Lévesque, président de la SERF."

Et cette lettre nous a été adressée le 20 mai 2008.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Très bien.

PAR LA COMMISSAIRE:

1290 Est-ce qu'on pourrait demander au promoteur dans la semaine qui va suivre, s'il pouvait nous envoyer un schéma où va se faire le déplacement, sur une des cartes que vous avez déjà? Merci.

1295 Peut-être une question! En première partie, on a parlé qu'il y aurait peut-être d'autres projets pour la rivière, puis on a senti aussi, comme on a souvent ce message-là, pratiquement toujours, partout au Québec les gens souhaitent être consultés au début, au moment où le projet se bâtit, pour prendre en considération leurs attentes, les suggestions aussi.

1300 Alors dans l'éventualité où il y aurait d'autres projets qui se développent, comment voyez-vous une consultation au début avec les gens de votre Association, pour voir si vous avez des choses à leur dire, pour qu'ils prennent ça en considération?

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

1305 Bien, nous aurons sûrement des rencontres comme nous avons faites dernièrement pour ce projet, alors par une consultation, des réunions spéciales et aussi, nous aurons sûrement des rencontres avec la municipalité, dès le début des projets, afin qu'on s'entende bien ou que s'il y avait des questions à poser, bien, qu'on soit clair dans nos réponses et puis que personne soit inquiet dans les nouveaux projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 D'accord. Et puis en ce qui concerne, bon, les gens peuvent poser des questions, auraient des préoccupations, mais pour le développement des hypothèses de solutions et s'assurer que ces solutions-là font l'accord de la majorité, si vous voulez, de vos membres, comment compteriez-vous vous y prendre pour les consulter, vous, l'Association?

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

1320 Bien d'abord par des réunions spéciales. Et si jamais qu'on peut pas voter à main levée, bien, on leur demandera après des consultations, et après qu'on aura fait des propositions, ceux qui voudront l'appuyer, d'abord la proposer, l'appuyer, après ça on vote à majorité ou non.

1325 On peut demander aussi un vote secret ou un vote à main levée, afin de continuer de travailler sur le projet ou si on avait d'autres choses à améliorer ou enlever des choses ou ajouter des choses qui pourraient être précises dans notre projet, dans nos questions.

PAR LA COMMISSAIRE:

1330 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 J'aimerais ça revenir sur l'entente que vous avez, pas sur l'entente sur la barrière, mais l'entente qui a conduit au versement d'un engagement financier pour l'entretien du chemin.

À la fin des travaux de la centrale, le promoteur a-t-il pris à vos yeux des engagements suffisants, par exemple, de remise en état du chemin, parce qu'on sait que, bon, s'il y a du camionnage lourd, le chemin est pas conçu pour ça, etc.?

1340 Est-ce que vous êtes satisfaits des engagements du promoteur à ce que le chemin soit en bon état à la fin des travaux?

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

1345 Oui, dans le moment, nous avons signé une entente afin que ce soit clair, si jamais qu'à la construction du barrage, on a des choses à améliorer dans le chemin, s'ils brisent quelque chose ou s'il faut laisser un passage pour les automobilistes, puis après ça les camions, l'entente a été claire.

1350 Nous avons accepté à majorité cette entente et nous avons signé deux (2) personnes, le vice-président et moi-même, cette entente, afin que ce soit observé, que ce soit respecté qu'est-ce qu'ils nous ont promis au début de la construction de ce barrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 Donc on peut conclure qu'à ce stade-ci, vous êtes satisfaits?

PAR Mme COLETTE HÉBERT:

1360 Dans le moment, oui, jusqu'à date nous sommes satisfaits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Très bien. Alors je vous remercie.

PAR M. GILLES COMEAU:

Est-ce que vous aimeriez avoir le dépôt de l'entente?

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça serait le bienvenu.

Ça va répondre à l'ensemble de nos questions. Je vous remercie pour votre témoignage.

1375

ROGER LÉVESQUE

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Roger Lévesque.

Bonsoir monsieur Lévesque.

1385

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

Bonsoir monsieur Germain, madame Journault bonsoir.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À vous la parole.

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1395

LECTURE DU MÉMOIRE (Début)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, deuxième paragraphe, "... depuis ma naissance")

1400

Soit en 1955.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe, "Ayant siégé...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lévesque pour votre témoignage très clair en faveur du projet.

1410 Bien entendu, je n'ai pas de question spécifique à vous poser. Comme je vous dis, vos positions sont très claires. Madame Journault, ça va aussi!

Mais si vous voulez ajouter quelque chose, sentez-vous bien libre. Si vous voulez apporter d'autres éléments à l'attention de la Commission?

1415 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

1420 Bien moi, je vais vous dire bien franchement, avec tout ce que la compagnie Axor nous offre, je verrais pas pourquoi qu'on n'embarquerait pas dans le bateau. Parce que si on n'embarque pas dans le bateau, bien, je me dis en moi-même, adieu à la municipalité, adieu à notre petit village!

1425 Moi, c'est sûr qu'il y a des mouches, c'est sûr que c'est pas le fun de payer des taxes, c'est assez haut, c'est élevé, mais à un moment donné, il faut qu'il arrive quelque chose. Puis je pense que c'est la bonté du Seigneur qui nous envoie un projet de même. C'est aussi simple que ça.

1430 Ça nous prenait ça. Oublions les usines puis tout ça, oublions ça. On a tout ce qu'il faut ici avec la rivière qui va donner un plus avec le musée. Je pense que, moi, la rivière Franquelin, je peux pas dire que j'ai navigué dedans puis tout ça, j'ai été à la pêche quand j'étais jeune, puis j'ai fait du quatre (4) roues pour aller à mon chalet quand j'avais mon chalet, mais je peux vous dire une chose que si je pourrais aller pêcher dedans en haut où la rivière, laissez-moi vous dire que je vais y aller.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous seriez un usager du plan d'eau?

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1440 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Ça me fait penser, en vous écoutant parler, bon, il y a le projet actuel, vous avez été conseiller municipal, donc vous avez été mêlé pendant un certain temps aux affaires de la municipalité.

1450 De votre connaissance, ça fait combien de temps que la municipalité a senti le besoin de trouver un projet moteur pour la communauté? Là, on a vu, bon, des résolutions qui datent de quelques années, mais est-ce que la recherche de projet remonte à longtemps, vingt (20) ans?

Depuis quand la municipalité sent le besoin de ce type de projet là, à votre connaissance?

1455 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

1460 Bien, à ma connaissance, ça fait depuis que, je me souviens pas l'année qu'on a commencé à payer à la Sûreté du Québec, quand le gouvernement a commencé à pelleter, c'est pas dur faire un budget quand on pelleter dans la cour des autres! C'est comme quand il y a une tempête de neige, moi, si je la pelleter dans la cour du voisin, j'en aurai pas de neige. C'est de même, la municipalité.

1465 Quand la municipalité, on n'a pas de revenu de taxes à part que nous autres, les citoyens, ça veut dire que quand le gouvernement pelleter une loi comme la Sûreté du Québec à la municipalité de Franquelin, bien, c'est des taxes de plus. C'est les taxes qui augmentent.

1470 Puis si on regarde tout l'aqueduc qui a été fait voilà plusieurs années, il a été fait avec les normes gouvernementales, mais aujourd'hui, ces normes-là, bien, ça marche plus. Ça fait que là, ils n'auront pas le choix, au lieu de déverser ça dans la rivière, ils auront pas le choix de faire une usine d'épuration puis tout ça.

Mais ça, tout ça, c'est tout de l'argent qu'ils vont venir chercher dans nos poches s'il y en a pas d'autres sources de revenu.

1475 Moi, là, si je vous donne à payer cent dollars (100 \$) à deux (2), ça va nous faire chacun cinquante piastres (50 \$). Mais si on est dix (10) pour payer, ça va nous faire chacun dix piastres (10 \$). C'est pas dur à compter!

1480 La municipalité de Franquelin, avec les taxes, moi, j'ai une maison évaluée à soixante-cinq mille (65 000 \$); je prends ma maison puis je l'envoie à la ville de Baie-Comeau, je suis évalué à peu près à cent quarante mille (140 000 \$), puis je vais payer à peu près douze (1200 \$) à treize cents piastres (1300 \$) de taxes. Aujourd'hui, j'en paie seize cents (1600 \$), puis elle est évaluée à soixante-cinq mille (65 000 \$)!

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le message est clair, alors je vous remercie de votre présentation.

1490 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

Merci.

1495 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Alors je vais maintenant inviter monsieur Sébastien Caron du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Bonsoir monsieur Caron.

1505 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir madame Journault. Des visiteurs occasionnels sur la Côte-Nord, c'est pas la première fois qu'on se rencontre dans le cadre d'audiences publiques!

1510 Tout d'abord, ce que je vais commencer par faire, je suis sûr que vous avez pris connaissance du mémoire, donc je ne le relirai pas, mais je vais quand même insister sur les points les plus importants qui s'en dégagent.

1515 Et je commencerais par exemple par présenter brièvement le Conseil régional de l'environnement, pour les gens qui ne connaissent pas le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

C'est un organisme sans but lucratif qui représente des groupes, des personnes, des entreprises qui ont à cœur la protection de l'environnement dans la région.

1520 Comme les quinze (15) autres conseils régionaux de l'environnement, sa mission, c'est la protection de l'environnement et la promotion du développement durable à l'échelle régionale.

1525 Et disons notre principale stratégie d'intervention, c'est la concertation donc avec le milieu, essayer de regrouper des gens de tous les horizons. D'ailleurs, on a parlé beaucoup de l'aspect des petites municipalités qui vivent présentement malheureusement des problèmes financiers dus entre autres à la crise forestière, c'est le cas de plusieurs municipalités. On sait

que dans le cas de Franquelin, c'est une crise disons qui date depuis plus longtemps que peut-être les autres municipalités de la Côte-Nord, mais c'est une crise qui est réelle.

1530 Sur le conseil d'administration de notre organisme, on a d'ailleurs toujours maintenu aux alentours du tiers de nos membres du conseil d'administration qui sont des gens issus du milieu municipal, donc on est très au fait des problématiques qui ont été présentées par les gens aujourd'hui.

1535 Peut-être un bref historique de la position du Conseil régional de l'environnement par rapport au projet de minicentrale! Comme plusieurs autres groupes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement, il y a quelques années, je dirais il y a peut-être un peu plus d'une décennie, avait pris des positions qui étaient plutôt contre les projets de minicentrales, parce que la perception à ce moment-là, c'était que le seul bienfait de ces projets-là, c'était de
1540 créer de la richesse pour une minorité qui était principalement les actionnaires d'entreprises ou de firmes qui étaient promoteurs de ces projets-là.

Donc comme plusieurs groupes, on avait milité pour la communautarisation des projets énergétiques en général et des projets de minicentrales en particulier. Et ça a été d'ailleurs
1545 retenu lors des audiences de la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec, et on a vu donc apparaître dans la Stratégie énergétique du Québec donc cet aspect de communautarisation.

On comprend que c'est un élément important de laisser des retombées de ces projets-là dans les régions. Cependant, ce qu'on tient à mentionner, c'est que les retombées socioéconomiques, ça doit pas être une justification au projet, mais ça doit être plutôt un objectif du développement. Et j'explique ça un petit peu en donnant une définition de ce que nous, on considère être le développement durable, et c'est une vision qui est très inspirée, disons, de la vision de Corinne Gendron de l'UQAM.
1555

Donc c'est que tout projet de développement doit avoir comme objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Et on est convaincu que le projet de la rivière Franquelin, que la municipalité, le promoteur a ça comme visée. D'ailleurs, ça a été très clair, je pense, dans les présentations qui ont été faites.
1560

Mais on doit considérer que le développement économique, à ce moment-là, c'est un outil pour parvenir, c'est un des outils pour parvenir à l'amélioration de la qualité de vie.

Cependant, là où nous, on a un problème avec le projet, c'est que la limite ou la condition à un développement durable, c'est le respect de la capacité de support des écosystèmes, et c'est donc le respect de l'environnement. On doit comprendre, pour illustrer brièvement, que si on dégrade l'environnement au point où on amenuise la qualité de vie, on se trouve à ce moment-là à atteindre l'objectif inverse qu'on s'était fixé au départ.
1565

1570 Donc c'est un peu comme ça qu'on voit le développement durable. Et on n'est pas convaincu que le projet actuel, dans sa forme actuelle du moins, permet un développement réellement durable.

1575 Les lacunes qu'on a identifiées, bien, la première lacune, c'est qu'on considère au Conseil régional de l'environnement, comme dans la plupart des groupes environnementaux, que l'aspect biodiversité, donc la biodiversité est un indicateur très net de la qualité des écosystèmes, donc présentement, on sait que sur la planète, il y a une baisse importante de la biodiversité, on parle dans certains cas de la disparition d'environ cent mille (100 000) espèces annuellement dans le monde, et c'est quelque chose qui nous inquiète grandement. Il y a plusieurs facteurs, mais les causes entropiques sont quand même très bien démontrées.

1580 On est particulièrement préoccupé par les espèces à statut précaire qu'on peut retrouver dans la région. Et même s'il y a pas de statut menacé, vulnérable ou etc., au niveau du saumon de l'Atlantique, ça reste une préoccupation qu'on a, étant donné l'importance historique qu'a joué le saumon dans la région, et aussi étant donné la diminution des stocks de cette espèce-là dans l'est de l'Amérique du Nord.

1590 Le projet, à notre avis, va entraîner une perte d'habitats du saumon, en raison du débit réservé qui est dans le tronçon court-circuité qui est très faible, et c'est un des éléments qui nous préoccupe.

1595 Il y a aussi une perte d'habitats évidemment pour les autres espèces, et c'est probablement le principal impact des projets hydroélectriques avec réservoir, même si c'est une centrale au fil de l'eau, on sait qu'on va créer un réservoir et qu'il y aura ennoisement de territoire et à ce moment-là, le choix de la cote soixante-trois mètres (63 m) au niveau du promoteur, par rapport à la cote de soixante et un mètres (61 m), la cote d'exploitation de soixante et un mètres (61 m) nous apparaît questionnable, puisqu'on ne peut pas conclure, à la lecture de l'étude d'impact, ni à la lecture des questions et commentaires des ministères, que le promoteur a fait la démonstration que c'était pas rentable d'exploiter à soixante et un mètres (61 m).

1600 Et étant donné que les impacts environnementaux à cette cote-là sont beaucoup inférieurs, nous, on considère que ça aurait été un choix d'un point de vue environnemental qui aurait été beaucoup plus un choix disons plus justifié.

1605 Finalement, le dernier impact disons qui nous préoccupe, c'est les impacts cumulatifs.

1610 On est inquiet présentement de voir le nombre de projets hydroélectriques de petites hydrauliques notamment sur la Côte-Nord. Les audiences publiques, le Bureau des audiences publiques fait des audiences publiques sur chacun des projets séparément, mais l'impact cumulatif est rarement évalué.

On sait que notamment au niveau de l'érosion, des barrages sur les rivières peuvent jouer un rôle en retenant les sédiments. On est dans une zone d'érosion, donc on a des questionnements par rapport à ça.

1615

Mais il y a aussi des études récentes de l'Institut Maurice-Lamontagne et de Pêches et Océans Canada qui démontrent qu'il pourrait y avoir aussi une baisse de biodiversité due au fait que les nutriments sont captés aussi à travers ces sédiments-là, et donc ne se rendent pas dans les écosystèmes marins. Donc c'est une autre préoccupation qu'on a.

1620

Donc pour toutes ces raisons-là, malheureusement, le Conseil régional de l'environnement ne peut pas appuyer le projet de barrage sur la rivière Franquelin.

Donc ça résume la position du Conseil régional.

1625

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait le résumé.

1630

Disons qu'on a examiné avec attention votre mémoire. Bon, dans le cas de la mention du niveau de la cote d'exploitation, ce qui est dit dans l'étude d'impact, le promoteur dit, bon, une cote à soixante et un mètres (61 m), une cote à soixante-trois mètres (63 m) réduiraient d'environ trois pour cent (3 %) la production d'électricité, s'il anticipe deux point cinq millions (2,5 M\$) par année, donc on soustrait trois pour cent (3 %) à ça!

1635

Et il affirme aussi que ça pourrait entraîner des coûts additionnels de construction, parce qu'il faudrait qu'il excave son canal d'amenée dans la centrale de façon, grosso modo, deux mètres (2 m) de plus.

1640

Bon, trois pour cent (3 %), effectivement, est-ce que ça met en danger le projet? C'est difficile de l'affirmer, étant donné qu'on n'a pas tous les coûts aussi reliés à l'ensemble des mesures d'atténuation.

1645

Par contre, dans le cas du débit réservé, on a examiné un peu la question à date, on n'a pas fait une simulation à partir d'un logiciel, mais à partir un peu d'une règle de trois (3) en fonction des années qui étaient fournies, mais si un débit réservé, là, pour l'instant ce qui est proposé, c'est neuf cents litres (900 l), mais si on gardait trois mètres cubes (3 m³) par exemple qui est un des chiffres qui était avancé, parce qu'on pourrait aussi en garder en période estivale beaucoup plus, mais disons qu'on se limite à trois mètres cubes (3 m³), on arrivait à un chiffre approximatif entre dix (10 %) et quinze pour cent (15 %) moins de production hydroélectrique.

1650

Donc ça veut dire, sur deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$), ça veut dire qu'on s'en va à trois cent mille (300 000 \$), bon, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, il y aurait peut-être plus

1655 aucune quote-part ou une quote-part très très petite pour la municipalité, supposons que le projet peut être mis de l'avant par le financement.

1660 Donc ça veut dire que les contributions financières, à ce moment-là, seraient réduites à une peau de chagrin, et on se retrouverait devant la situation, bien, à ce moment-là, si le projet sert à personne, est-ce qu'on doit le faire!

Votre position face à ça, si à ce moment-là les coûts de maintenir un débit réservé par exemple baissent de façon très notable la rentabilité du projet, votre choix à ce moment-là serait de dire, on fait pas le projet?

1665 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Bien en fait, notre avis, c'est que le projet est perfectible. Donc on ne rejette pas le projet du revers de la main, dans le sens qu'on pense qu'il y a moyen effectivement d'améliorer ce projet-là.

1670 Cependant, comme vous le dites, en tout cas on est difficilement dans la mesure d'évaluer disons les impacts que ça peut avoir d'avoir un débit réservé plus élevé.

1675 C'est évident que la longueur du tronçon court-circuité, on parle d'un virgule cinq kilomètre (1,5 km), c'est pas une longueur avec laquelle on est familier dans les projets de ce type-là. Puis on parle surtout, je crois qu'on notait dans une des questions, du retrait de un virgule deux kilomètre (1,2 km) de tronçon de rivière qui est actuellement utilisé par le saumon atlantique, donc ça nous préoccupait énormément.

1680 C'est sûr que le trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) dont on parlait tout à l'heure, c'est un débit qui est beaucoup plus proche de ce qu'on voit généralement dans ce type de projet là. Effectivement, on aurait tendance à aller vers ça, surtout que la méthode qui a été utilisée pour calculer le débit réservé est remise en question de plus en plus au niveau québécois mais également au niveau international. Comme on cite un extrait dans le mémoire d'une étude qui
1685 démontre effectivement que ces débits-là ne permettent pas de conserver des habitats favorables aux différentes espèces qu'on peut retrouver dans une rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Très bien. Pour ce qui est des diminutions des nutriments qui sont captés par les réservoirs et aussi, on peut parler des particules un petit peu plus grossières aussi qui peuvent alimenter des flèches sableuses, bon, ce que moi j'ai déjà lu, c'était des études qui portaient sur des rivières qui ont des réservoirs assez importants. Je n'ai jamais lu ou pris connaissance sur des petites rivières, donc de très petites centrales.

1695

De votre côté, est-ce que vous avez de la documentation – bien, est-ce que Pêches et Océans s'est intéressé aux très petites rivières ou s'est limité aux grosses, à votre connaissance?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1700

En fait, je crois qu'ils l'ont vu dans une perspective plus globale où on parle d'effets cumulatifs de plusieurs ouvrages, et je crois qu'effectivement, on s'est intéressé davantage aux grands barrages, aux grands ouvrages qu'aux petits ouvrages.

1705

Mais je pourrais fournir à la Commission des documents à ce moment-là qui vous permettront de voir plus en détail les travaux qui ont été effectués.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

Ce serait très apprécié.

1715

Ces dernières années, Pêches et Océans s'est très intéressé à ces aspects-là dans les plus grands estuaires. On parle ici même du côté de Betsiamites, bon, la rivière aux Outardes, la rivière Manicouagan. La flèche sableuse par exemple de la rivière Sainte-Marguerite aussi a fait l'objet de suivi, pour sa stabilité, parce que ça maintient un milieu dans la partie, même s'il y a de l'eau saumâtre qui entre là, bien, plus la flèche est bien constituée, bon, plus la salinité va être contrôlée.

1720

Bon, c'est des aspects effectivement importants; par contre, comme je vous dis, ça m'est plus difficile de saisir pour une petite rivière quel peut être l'impact, alors ce serait apprécié.

Madame Journault!

PAR LA COMMISSAIRE:

1725

Bonsoir. Vous faites allusion dans votre mémoire à des problèmes qui sont intervenus sur la rivière Magpie. J'ai présidé la Commission sur la rivière Magpie, donc je suis intéressée à savoir qu'est-ce qui est arrivé réellement, et comment l'information a été rendue publique?

1730

Quelle est votre position par rapport à ça, par rapport au suivi environnemental? Est-ce que les réactions ont été promptes à mettre en place les mesures de correction?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1735

En fait, à ma connaissance, le problème dont je fais allusion dans le mémoire, c'est un problème suite à la mise en place des batardeaux, il y a eu donc relâchement de sédiments, de sédimentation dans la rivière, et donc il y avait dépassement des normes au niveau de la sédimentation, des sédiments, des matières en suspension; et à ce moment-là, le ministère a dû

1740 intervenir pour que le promoteur adopte un plan d'action pour corriger la situation. Ce qui a été fait ultimement.

À ma connaissance, ça a quand même bien fonctionné, ça a été quand même assez rapide. Mais bon, il faut quand même prévoir que ce genre de chose là peut se passer.

1745 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Puis le suivi, est-ce que vous avez pu prendre connaissance des données assez facilement?

1750 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

En fait, on participe à un comité de suivi environnemental au niveau de la rivière Magpie, et ça nous a effectivement permis d'obtenir les données assez rapidement et de pouvoir être mis au courant de la situation et de faire des vérifications auprès du ministère.

1755

PAR LA COMMISSAIRE:

Comment ce comité-là a été mis sur pied? Qui a décidé qui devait être membre?

1760 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

En fait, il s'agissait d'une condition au niveau du décret ministériel et à ce moment-là, on spécifiait que le Conseil régional de l'environnement devait siéger et que différents autres groupes de citoyens, des représentants de citoyens et des représentants du milieu environnemental local disons devaient être présents sur le comité.

1765

PAR LA COMMISSAIRE:

Puis l'élection de ces représentants s'est faite comment exactement, à votre connaissance?

1770

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

En fait, à ma connaissance, il y a pas eu élection. Le promoteur a contacté directement les groupes intéressés pour participer dont le Conseil régional de l'environnement qui figurait au décret, et le comité a été formé de cette façon.

1775

PAR LA COMMISSAIRE:

Et est-ce qu'il y a des citoyens qui ne sont pas membres de regroupements qui font partie du comité de suivi de Magpie?

1780

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1785 À ma connaissance, non. Je crois que les citoyens qui sont présents font partie d'un groupe local qui s'appelle l'Association de développement et de protection de la rivière Magpie.

PAR LA COMMISSAIRE:

1790 Et les résultats du suivi sont publics?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Oui, tout à fait.

1795 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1800 Si vous avez des suggestions à faire concernant la formation ou le bon fonctionnement d'un comité de suivi, que ce soit pour le dossier qu'on étudie présentement ou pour d'autres, parce que c'est souvent une préoccupation des gens, on apprécierait recevoir au cours des deux (2) prochaines semaines un complément à votre mémoire dans ce sens-là.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1805 Tout à fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais une autre question sur le mercure!

1815 Je me demandais, bon, vous avez dit dans votre mémoire:

"La configuration du projet, notamment le fait que la prise d'eau ne soit pas à la sortie du bief amont, combinée à la présence de matière organique issue des activités passées de drave, peut laisser supposer que les concentrations en mercure seront augmentées passablement."

1820 Ce que je comprends, c'est qu'actuellement, les résidus de bois, bon, on les voit pas, ils sont déjà sous l'eau, donc ils sont déjà soumis à une éventuelle mutilation du mercure.

1825 Ensuite de ça, pour la question de la prise d'eau, étant donné que c'est pas vraiment un réservoir de stockage, le temps de séjour de l'eau est assez court, ça fait que j'ai de la misère à voir la relation que vous faites avec le fait que la prise d'eau ne soit pas à la sortie du bief amont?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1830 Bien en fait, c'est une question qu'on avait posée au promoteur, parce qu'on avait rencontré le promoteur, je me rappelle pas de la date exacte, là, mais on a rencontré le promoteur pour une explication du dossier et à ce moment-là, on avait posé la question si ça pouvait avoir une influence sur le fait que la prise d'eau ne soit pas directement au barrage mais plutôt vers l'amont à ce moment-là, qu'il y aurait plus de stagnation de l'eau au niveau du réservoir.

1835 Et donc, ce qu'on nous avait dit, c'était que probablement effectivement, il y aurait un peu plus de stagnation que dans un réservoir où l'eau, je sais pas, c'est peut-être que c'est une compréhension erronée de la situation.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1845 Et ça, est-ce que c'est déterminant! Mais chose certaine, s'il y a de la captation de matières en suspension par exemple du réservoir, ça va recouvrir les résidus de bois, donc ça aussi, ça peut être un effet atténuateur.

1850 Mais il reste que ce que je comprends, c'est que le temps de séjour de l'eau va être assez court si on compare ça aussi à des grands réservoirs, comme même Sainte-Marguerite ou à Manic-5 surtout, dans lequel à ce moment-là, les poissons qui vivent des années dans une eau qui se renouvelle pas vite, bon, avec beaucoup de matières organiques, peuvent être susceptibles d'accumuler du mercure.

Madame Journault.

1855 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1860 Une question sur ce point-là! En première partie d'audience puis dans certains documents qu'on a eus, il y a eu des demandes pour que le suivi sur le mercure soit plus long pour le poisson, comment vous voyez ça? C'est pas nécessaire d'en faire à tous les ans, mais ça pourrait être aux trois (3) ans par exemple.

Parce qu'on sait que justement, lorsqu'il y a un problème de contamination au mercure, il y a une pointe pendant les dix-quinze (10-15) premières années.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1865

Bien en fait, je pense que c'est un peu ce qu'on souhaitait dans le mémoire. C'est-à-dire que dans les premières années d'exploitation, là où il y a le plus de danger finalement qu'il y ait une augmentation plus importante du mercure, qu'il y ait un suivi qui soit fait et que la population soit avisée s'il y avait des problématiques, entre autres au niveau de la consommation des poissons, que la population soit avisée de façon adéquate et puisse continuer à jouir des activités de pêche par exemple de façon sécuritaire.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Si je me souviens bien, éventuellement monsieur Lastère pourra me corriger, dans une réponse à des questions envoyées par le MDDEP, bon, le promoteur s'était engagé à faire un suivi, de mémoire c'était sur la qualité de l'eau en regard du mercure, donc est-ce que c'est un engagement qui est de nature à vous satisfaire, cet engagement du promoteur?

1880

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885

OK, très bien. Alors je vous remercie.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1890

Merci.

COMITÉ DES CITOYENS DE FRANQUELIN

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Amélie Baron du Comité des citoyens de Franquelin.

1900

Bonsoir madame. À vous la parole.

PAR Mme AMÉLIE BARON:

1905

Bonjour monsieur Germain, madame Journault, ça va bien? Oui.

Donc je suis ici pour déposer le mémoire au nom du Comité des citoyens de Franquelin.

Je tiens juste à préciser que ma mère, Nicole Baron, est absente pour des raisons personnelles ce soir.

1910 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, Introduction)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, premier paragraphe fin, "... pourraient soumissionner")

Le Comité aimerait savoir ce qui en est vraiment.

1915

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, "À la page 8...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, deuxième paragraphe fin, "... de temps de déplacement")

1920

Ce qui est environ cent dix dollars de l'heure (110 \$/h).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, troisième paragraphe, "Lors des rencontres...")

FIN DE LA LECTURE (Page 14, dernier paragr., dernière ligne, "... des berges du fleuve")

1925

Lors de la rencontre du BAPE du 28 avril 2008.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15 début, "Nous avons appris...")

1930 **FIN DE LA LECTURE (Page 19, avant-dernier paragraphe fin, "... précisément par année?")**

Selon les informations détenues dans le mémoire de Fondation Rivières, le taux d'intérêt serait de onze pour cent (11 %). Nous croyons qu'il y a d'autres options d'emprunt à un plus faible taux d'intérêt qui sont possibles.

1935

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, point 9, "Le Comité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 22, deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... sans avoir les disponibilités financières")

1940

Puis ensuite, il va falloir verser une part aux Autochtones. Donc les retombées économiques ne font pas vraiment le poids. Si je fais l'hypothèse qu'on va devoir donner une redevance de cinquante pour cent (50 %) aux Autochtones, en plus de la création du poste de secrétaire, il resterait juste vingt-trois mille dollars (23 000 \$) par année à la municipalité, ce qui est quand même assez – on doit se demander si ça vaut vraiment la peine à ce moment-là.

1945

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, point 11, "Le Comité...")

FIN DE LA LECTURE (Page 28, fin du point 1)

1950 Deuxièmement, la mise en place d'une saine gestion économique et démocratique au sein de la municipalité de Franquelin.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 30, dernier paragraphe, "Comme le passé...")

1955 **FIN DE LA LECTURE**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Alors je vous remercie de votre mémoire. S'il vous plaît, pas de manifestation!

Bien entendu, étant donné que vous présentez le mémoire au nom de votre mère, vous avez demandé qu'on pouvait pas échanger, maintenant, on respecte cela.

1965

Néanmoins, je vais me permettre de passer quand même quelques remarques que j'aurais échangées notamment sur ces sujets-là avec madame Baron!

1970

Dans le premier paragraphe du mémoire, vous faites allusion d'avoir adressé notamment des demandes, en tout cas des citoyens ont demandé des choses au ministère des Affaires municipales. Je présume que cette demande-là, j'aurais pu la faire confirmer par madame Baron, que cette demande contenait entre autres des documents qui réfèrent à au moins plusieurs des annexes qui sont mentionnées et que vous fournissez ici.

1975

Alors ceci pour faire la remarque suivante que disons ici, la Commission a son champ de compétence, le ministère des Affaires municipales a son champ de compétence. J'ignore quelle est la réponse exacte du ministère des Affaires municipales; on fait allusion qu'il y a jamais eu de retour concernant la demande, mais est-ce qu'effectivement, ça constitue qu'il y a pas eu de réponse, ne serait-ce que d'un accusé réception à la demande que je présume a été faite par écrit?

1980

Mais comprenez bien que dans les différentes recommandations que vous formulez dans votre mémoire, il y en a qui s'adressent directement aux Affaires municipales. Alors il y a des recommandations qui peuvent intéresser la Commission, mais il y en a d'autres qui concernent vraiment directement les Affaires municipales.

1985

Il faut que vous compreniez ceci pour le point de vue de la Commission.

1990

Pour ce qui est du deuxième point, du huit point huit mégawatts (8,8 MW) et des deux (2) autres projets de minicentrales, bon, ça a été abordé en audience publique. C'est bien certain, bon, la lettre mandat que nous avons porte sur la chute à Thompson et non sur les deux (2) autres projets. Alors la Commission n'a pas de marge de manœuvre dans ce sens-là.

1995

On peut discuter bien entendu, même dans notre rapport, des deux (2) autres centrales, mais il faut comprendre, on peut pas dire, bien là, on modifie notre mandat. C'est seulement la ministre qui peut modifier le mandat d'une commission.

2000

Et en plus de ça, en audience, on nous a informés qu'il n'y avait pas de projet précis encore de développé sur ces deux (2) centrales-là ni de partenaire formellement identifié.

2005

Néanmoins, comme je vous dis, ça empêche pas la Commission de traiter des deux (2) centrales mais avec l'information dont elle dispose. Donc ceci dit en passant.

Troisième point qui a été aussi discuté en première partie d'audience, notamment la convention d'actionnaires. Monsieur Lastère a été très précis, je pense que c'est monsieur Lastère qui avait répondu, donc qui dit que l'entente est confidentielle, et j'ai expliqué quelle était la procédure à la Commission.

2010

La Commission a effectivement le pouvoir de faire déposer un document, même s'il y a allégation de confidentialité.

2015

Par contre, la procédure est la suivante! Donc la Commission doit bien identifier pourquoi elle veut le document et à ce moment-là, elle soupèse son besoin, est-ce qu'elle a besoin de l'information. Elle soupèse ce besoin-là avec le préjudice qui serait subi.

2020

À ce niveau-là, la Loi d'accès à l'information, soit dit en passant, la Commission n'est pas tenue de se soumettre à la Loi d'accès à l'information, nous sommes une commission d'enquête; bien entendu, les commissions s'inspirent de la Loi d'accès à l'information pour les documents publics, pour s'orienter.

2025

Il est clair, au sein de cette loi-là, que ce type de documents là, une municipalité peut alléguer la confidentialité, notamment lorsqu'il y a un partenaire privé qui est dans une société conjointe.

Alors soit dit en passant, c'est ça la réalité. Alors dans ce cas-ci, c'est clair que pour l'instant, la Commission dit, bon bien là, on a de l'information, est-ce qu'elle est suffisamment claire!

2030

Si la Commission juge l'information suffisamment claire, elle n'a pas besoin d'un document. D'ailleurs, dans cette optique-là, je l'ai mentionné tout à l'heure, la Commission va demander certaines précisions synthétiques auprès à ce moment-là de la SERF pour essayer de mieux comprendre, pour que les gens puissent voir le portrait, sous forme d'un tableau synthèse, qu'est-ce qu'il en retourne des différentes conditions financières du projet.

2035

Et ça m'amène à un autre point! Bon ici, Radio-Canada est ici, est en train de filmer, mais je dis, attention, ce qui est rapporté dans les médias ne peut primer, et d'ailleurs les commissions

n'analysent jamais les dossiers à partir de ce qui est véhiculé dans les médias. Pourquoi? Parce que ça peut arriver qu'une interprétation soit faite d'un document dans un média écrit par exemple, là vous faites allusion à un média écrit, entre autres pour une information.

2040 Ce qui prime, ce sont les documents d'information communiqués par le promoteur. Donc ce que le promoteur va dire dans son étude d'impact, ce qu'il va répondre dans des questions additionnelles posées par les ministères entre autres et également aux réponses qui sont données aux questions de la Commission et du public en audience publique. Ces informations-là constituent, je pourrais dire, la preuve et priment en tout temps et en toute circonstance sur ce

2045 que les médias peuvent dire.

C'est évident que des fois, il peut se rapporter des choses, mais à l'intérieur, entre autres d'un extrait que vous mettez, on a obtenu des réponses autres qui sont dans les documents de l'étude d'impact ou dans les transcriptions d'audience. Pour la Commission, ce sont ces

2050 informations-là qui priment. Donc c'est une petite précision à ce niveau-là. C'est pour ça qu'on dit, on est toujours prudent à ce qui est rapporté dans les médias.

Enfin, bon, c'était les trois (3) points, quatre (4) points, le MAM, bon, c'est ça. Ça fait que ça couvre les cinq (5) points. Comme je vous dis, j'aurais aimé pouvoir échanger, ça aurait été

2055 plus sous forme de questions et d'échanges, mais disons que grosso modo, ça peut être des commentaires que je peux faire à ce stade-ci sur certains points.

Bien entendu, la Commission va examiner vos recommandations, comme je dis, dans le contexte où on rend à César ce qui est à César. Nous, nous avons notre champ de compétence,

2060 c'est certain qu'on va les examiner en fonction de notre champ de compétence. C'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

Madame Journault, avez-vous quelque chose à rajouter?

2065 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Non.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va! Alors je vous remercie pour votre présentation.

PAR Mme AMÉLIE BARON:

2075 Merci beaucoup à vous, bonne soirée!

JASON FOURNIER

2080

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, nous allons inviter notre dernier participant qui est inscrit, j'invite monsieur Jason Fournier à s'avancer!

2085

Bonsoir. À vous la parole.

PAR M. JASON FOURNIER:

2090

Jason Fournier, fils de propriétaire de l'Association des propriétaires de chalets de la rivière Franquelin.

Je commence mon mémoire avec une petite note, je la lirai pas dans son intégralité, parce qu'il y a des sources bibliographiques.

2095

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Étant donné...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe fin, "... une lecture attentive")

2100

Puis là, je cite et je vous ai envoyé aussi lesdits textes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, "D'autre part...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, premier paragraphe fin, "... sur ce site exceptionnel")

2105

Par ailleurs, je viens de terminer un baccalauréat – bien, je sais pas si ça vaut la peine d'expliquer ça!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Par ailleurs...")

2110

FIN DE LA LECTURE (Page 5, point 2, "Projet d'une minicentrale au complexe hydroélectrique?")

Bon, ça va toucher un peu ce que madame Baron a dit.

2115

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 2, "Dans le projet à l'étude...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8 fin, "J'ai également parlé...")

2120

J'aimerais qu'il y ait pas de commentaires à l'arrière s'il vous plaît!

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

2125

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8 fin, "J'ai également parlé...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10)

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie pour votre témoignage!

Bien entendu, nous avons quelques questions!

2135

Je commencerais par le commentaire – on pourra revenir sur les deux (2) autres centrales – je ferais un peu le même commentaire! Donc vous avez entendu ce que j'ai dit tout à l'heure à madame Baron. La Commission peut traiter du dossier, mais dans l'état de l'information de l'information disponible.

2140

Donc c'est certain que c'est une préoccupation qui a été exprimée; normalement, la Commission devrait se pencher sur la question, mais comme je vous ai expliqué tout à l'heure, dans le contexte où le mandat bien entendu porte sur la chute à Thompson et qu'on peut pas, de notre propre chef, décider qu'on élargit le mandat, parce que nous n'avons pas d'étude d'impact entre les mains, ne serait-ce que pour cette raison-là.

2145

Alors il faut mettre les choses en contexte à ce niveau-là pour les deux (2) autres centrales. Mais ça empêche pas la Commission d'émettre des avis en lien avec ces deux (2) centrales-là. Donc ça, c'est le premier point.

2150

Pour ce qui est de l'Association, l'APCF, tout à l'heure nous avons eu des représentants de l'Association, les porte-parole du comité exécutif de l'Association, du conseil d'administration, bon, les gens nous ont dit qu'ils étaient satisfaits de l'entente qu'ils avaient eue avec le promoteur.

2155

C'est embêtant pour nous. Là, vous dites que vous, vous êtes insatisfait, vous manifestez une dissidence, mais les gens sont satisfaits. Donc c'est difficile pour la Commission d'analyser des choses qui sont imprécises. Si les gens avaient dit, on est insatisfait parce que, voici ce qu'on voudrait de plus. Alors c'est des choses précises, ça.

2160

À votre avis, qu'est-ce qu'il faudrait de plus précisément? C'est certain que vous pouvez dire, oui, on se demande si ça aurait pas été possible d'avoir plus que mille dollars (1000 \$), par exemple, mais encore!

2165 Est-ce que vous avez en tête des choses précises que l'Association aurait pu demander?

PAR M. JASON FOURNIER:

2170 Bien, premièrement, je voulais dire que, bien, je suis pas le seul qui a des préoccupations par rapport à ce projet-là, incluant des membres de l'APCF.

2175 En fait, lors de l'assemblée annuelle de l'Association, il était supposé y avoir une deuxième assemblée générale pour que les membres acceptent ou non cette entente. Suite à des réunions du conseil exécutif, bon, ça l'a passé à autre chose.

2180 Je pourrais répondre à votre question. Moi, je trouve que ce qui est problématique là-dedans, c'est qu'il y a des redevances minimales alors que les besoins au niveau de l'Association sont criants et que ces redevances-là, c'est que le projet est tellement avancé au niveau du complexe, non pas simplement le premier barrage, que ce qu'on essaie de faire avec – comment dire!

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 S'il vous plaît! S'il vous plaît!

PAR M. JASON FOURNIER:

2190 Ce que j'aurais souhaité, c'est que les redevances pour le premier projet soient suffisantes pour ne pas avoir à dépendre des autres projets ultérieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Effectivement, si par exemple, ça touche des tronçons de route qui sont beaucoup plus en amont de la chute à Thompson, ça vient plus embêtant de dire, bien, il faut absolument que ça couvre tout en partant. Si le promoteur dit, moi, je vais offrir quelque chose pour la portion que j'utilise, c'est difficile d'arriver et de dire on va aller tout de suite au maximum.

PAR M. JASON FOURNIER:

2200 Mais c'est pour cette raison que je voulais avoir des spécifications par rapport aux critères qu'on peut avoir pour négocier une telle entente.

2205 Puis comme on l'a déjà dit précédemment, c'est que ce chemin-là n'existerait plus, ne serait plus fréquentable si l'APCF n'avait pas entretenu ce chemin pendant trente (30) ans.

Puis moi, le principal problème que je vois, c'est que présentement, on s'en va vers un complexe hydroélectrique, puis que demain matin, si jamais le projet numéro 1 est accepté, le 2

2210 et le 3, ils vont y travailler sérieusement, et que les citoyens, qu'ils soient membres ou non de l'APCF, ou les générations futures – parce que notez qu'il y a deux (2) personnes, bien en tout cas peut-être plus, mais à la Commission et ailleurs, c'est rare que les jeunes s'impliquent, puis des fois leur point de vue qui peut être quelquefois divergent des autres est mal vu, mal reçu.

J'ai perdu le fil, dans le fond!

2215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2220 Sentez-vous à l'aise. Mais tout ça pour dire quand même, si vous avez des compléments d'information, soit vous ou des membres de l'Association, il y en a peut-être dans la salle, qui désirent faire des représentations additionnelles peuvent le faire auprès de la Commission. On va accepter, si des gens nous envoient des choses par écrit, bien entendu tout se fait dans la transparence, c'est-à-dire que si on reçoit des choses par écrit, on les met en ligne.

2225 Mais si les gens veulent faire des propositions plus précises, la Commission peut les traiter. C'est dans ce contexte-là que j'intervenais en disant, mais encore, est-ce qu'il y a des choses précises qui peuvent être considérées de façon réaliste bien entendu!

Alors les gens sont bienvenus pour en faire part à la Commission.

2230 **PAR M. JASON FOURNIER:**

Bien, je pourrais juste rajouter quelque chose! J'aimerais juste soulever au niveau de la Commission, on a parlé tout à l'heure d'un sondage, bon, on a dit quarante et une (41) personnes pour, deux (2) abstentions, j'aimerais juste personnellement savoir quelle a été la méthodologie utilisée pour ce sondage-là.

2235

De quelle façon on a approché les membres?

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Ce que j'ai compris tout à l'heure, c'était des gens qui avaient été amenés à se prononcer, là.

PAR M. JASON FOURNIER:

2245 Bien, non, juste de quelle façon, parce que moi, j'ai appris la chose en même temps que vous, dans le fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Mais ça, c'est les gens de l'Association qui nous ont communiqué l'information tout à l'heure.

PAR M. JASON FOURNIER:

2255 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Ils ont dit qu'il y avait eu quarante-deux (42) personnes qui s'étaient prononcées. On peut leur demander, ils sont encore dans la salle.

PAR M. GILLES COMEAU:

2265 Je peux vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 S'il vous plaît, mais venez vous avancer au micro pour qu'on puisse le prendre en transcription, s'il vous plaît, pour répondre à la question!

Donc si j'ai compris, il y a cent quelques membres, donc vous avez rejoint environ quarante pour cent (40 %) des membres, pouvez-vous nous donner des précisions sur comment vous avez procédé? C'est des membres votants?

2275 **PAR M. GILLES COMEAU:**

Bon, c'est les membres votants seulement, les membres de classe A, c'est les membres votants. C'est la constitution de notre Association qui est comme ça.

2280 Les membres votants ont tous été rencontrés et discuté du projet. Ils sont tous au courant du projet, tous les membres. Il y en a pas un qui a pas été rencontré.

2285 Et ils ont signé une feuille disant qu'ils étaient en faveur du projet. Il y a deux (2) abstinenances.

Donc c'est à cent pour cent (100 %).

2290 Au début, on vous disait, lorsqu'on a commencé le rapport, on disait que les gens de notre Association, on était confiant qu'ils étaient en faveur. On se parle. On est vingt-deux (22) propriétaires de chalet, on se parle, OK.

Puis lorsqu'on se parle, on connaît l'opinion des gens. Sauf étant donné que la dernière assemblée où monsieur a fait allusion ici tantôt qu'il avait été répondu d'une façon, en tout cas, qui était pas convenable...

2295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je voudrais pas partir de débat.

2300 **PAR M. GILLES COMEAU:**

Non, juste pour dire qu'il a été répondu d'une façon non convenable, il y a une manière de parler dans une assemblée, de se présenter. C'est peut-être ça qui a fait la différence. C'est pas par rapport, tu sais, il y a une manière de se présenter.

2305 Ce que je peux vous dire, c'est que suite à ça, on a été consulter tout nos membres, parce qu'on s'est dit, c'est bien de valeur, si on consulte pas tous nos membres pour savoir si notre opinion est bien faite, des fois on se fait une opinion, puis on pense avoir l'opinion puis l'heure juste, puis on l'a pas, mais sauf qu'on l'a fait. Puis là, c'est à cent pour cent (100 %) que ça a voté en faveur, excepté deux (2). On n'a pas besoin de se poser plus de questions là-dessus.

2310

Asteur, le processus, ça a été le même processus pour tout le monde. Merci.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez répondu à la question, je vous remercie.

Alors je pense que c'est assez clair, les gens ont été rencontrés.

2320 Mais c'est difficile, comme j'ai dit, si les gens sont d'accord, c'est ça, les gens, des fois, on dit une mauvaise entente, c'est mieux que pas d'entente du tout, bon, des fois, peut-être que oui, c'est possible, il y a peut-être un contexte, aller chercher des choses de plus, mais si nous, on n'a pas, comme je vous dis, de précision ou de demande spécifique qu'on peut regarder, c'est difficile pour nous à ce moment-là de formuler des choses dans le vide, vous comprenez le contexte...

2325

PAR M. JASON FOURNIER:

Oui, je comprends, mais...

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

... où l'Association est satisfaite, les membres votants du moins.

2335 Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

2340 Mais est-ce qu'on peut comprendre de votre message général de votre mémoire qu'étant donné qu'on a su en première partie d'audience publique qu'il y avait peut-être deux (2) autres projets qui se grefferaient, dans le fond, le message que vous nous livrez, c'est que ça, ça peut changer significativement la rivière et vous auriez souhaité que ce soit considéré dans toute sa globalité?

2345 **PAR M. JASON FOURNIER:**

Effectivement. Considérant le fait que pour les projets d'en bas de cinq mégawatts (5 MW), bien, il semble n'exister aucun mécanisme citoyen de consultation des populations.

2350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement. Quoique dans les procédures volontaires, monsieur Rochon est-il dans la salle, du ministère de l'Environnement, le ministère a développé, je sais pas où il en est au niveau de l'application, mais une grille d'analyse des projets, des petits projets en vertu de critères de développement durable et dans lequel il y a différents critères dont un qui est relatif à la consultation publique.

2360 Bien entendu, c'est une grille optionnelle que les promoteurs peuvent utiliser dans la demande d'un certificat d'autorisation, mais néanmoins, le ministère encourage ces promoteurs-là de très petits projets à consulter la population.

2365 Il y a un autre élément aussi! Monsieur Rochon a réagi également lors de la première partie d'audience en disant qu'au début, bon, ils étaient pas au courant formellement des deux (2) autres projets de façon officielle, mais je tiens à préciser, je sais pas qu'est-ce que ça donne comme décision finale, mais on parlait de deux (2) projets, un de quatre point cinq (4,5 MW), donc sous la barre de cinq mégawatts (5 MW), et l'autre de deux (2 MW). Mais si ces projets-là sont bien connus, l'interprétation peut être également de dire, quatre point cinq (4,5 MW) plus deux (2 MW) fait six point cinq (6,5 MW), ça fait au-delà de cinq (5 MW), donc assujettis à une procédure d'évaluation environnementale.

2370 Mais ça, c'est au ministère, bien entendu, qui est le gestionnaire de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts de statuer sur ça. Mais monsieur Rochon, on s'en est rendu compte, a pris des notes, donc qu'est-ce qu'il adviendra exactement de ça, c'est une autre chose.

2375

Mais comme je vous dis, la Commission peut traiter également de ces aspects-là dans son rapport, sans présumer bien entendu de ce qu'on va écrire.

2380 Aussi également, je vous remercie pour notamment les deux (2) documents que vous nous avez fournis. Ce qu'on fait, étant donné que, bon, sur la page couverture, il y a pas nécessairement un avertissement, mais une mention, un rappel que le document est protégé par la Loi sur les droits d'auteur, pour la simplification, ce qu'on fait, c'est que dans votre mémoire, lorsqu'on va le mettre en ligne par exemple, on met les deux (2) pages, et on va rajouter une note en disant si les gens veulent consulter les documents, nous, on les a, mais si les gens veulent
2385 consulter les documents, ils n'ont qu'à cliquer sur le lien qui indique que cet article est disponible à l'adresse suivante.

Donc les articles vont être disponibles en lien, en hyperlien et comme ça, on est certain que la Loi sur les droits d'auteur est respectée.

2390

Nous on les a, on vous en remercie.

PAR M. JASON FOURNIER:

2395 C'est des articles qui ne peuvent être consultés – bien, c'est des articles payants, dans le fond.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 C'est ça qu'on a posé comme question, mais en tout cas, le lien est là. Ça fait que les gens peuvent les avoir, parce que c'est souvent le cas. Des fois, les gens nous demandent, est-ce qu'on peut mettre en ligne des normes, des normes qui se vendent, la réponse est toujours non. Si on les mettait en ligne, disons, c'est-à-dire si le gardien de la norme s'en apercevait, lui pourrait demander d'avoir accès à nos bases de données, à savoir combien qu'il y a eu de clics sur la norme, puis si la norme se vend cinquante piastres (50 \$), puis il y a eu cinq cents (500)
2405 clics, bien, il nous envoie une facture de cinq cents (500) fois cinquante dollars (50 \$)!

Alors c'est pour ça que c'est certain que les articles sont en vente notamment, on peut pas les mettre en ligne. Et aussi, lorsqu'il est question de droits d'auteur, on est toujours prudent sur la diffusion de documents qui appartiennent à des tiers.

2410

Mais dans ce cas-ci, bien, ce qu'on peut faire, c'est mettre la référence à ce moment-là disponible sur Internet. Et on peut pas diffuser les documents.

2415 Exemple, si on prend le document, il y a un droit d'auteur dessus, surtout s'il est payant, puis on se retrouve à le mettre dans nos centres de consultation, il y a des photocopieuses, donc ça veut dire qu'encore une fois, on se retrouverait à faire la diffusion de documents qui ont des droits d'auteur. On est toujours prudent.

2420 Alors ce qu'on a fait ici, on a mis des hyperliens pour les gens qui veulent en savoir plus long.

PAR M. JASON FOURNIER:

2425 Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Journault.

2430 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, peut-être une question que j'ai posée dans la soirée avant, qu'est-ce qu'on pourrait penser imaginer pour que ce soit plus facile aux gens de se parler, ceux qui ont des préoccupations particulières et ceux qui sont pour le projet sans condition, de façon à ce que justement, l'harmonie puisse continuer à régner dans votre localité?

2435

PAR M. JASON FOURNIER:

2440 Bien moi, je crois, une chose fondamentale, c'est que la période de consultation n'arrive pas vers les dernières étapes du projet, mais bien avant.

2445 Et qu'il y ait des comités de mis en place pour justement que les différents organismes et associations puissent avoir une concertation qui est non pas gérée comme les audiences du BAPE, mais qu'il y ait une certaine réglementation pour que ça se fasse dans les règles de l'art et que ça soit pas des leaders naturels qui décident.

PAR LA COMMISSAIRE:

2450 Un petit peu comme ce qu'on a vu, on nous dit que l'expérience à Magpie est intéressante, on a demandé justement au Conseil régional de nous fournir plus d'informations sur l'approche de suivi, les comités, parce que c'est une des exigences de départ que les comités de suivi finalement ne soient pas noyautés mais soient représentés par des gens qui ont différentes approches, de façon à se parler, mais pas juste pour dire tout est bien puis on veut pas entendre de questions!

2455

C'est ça qui est important, pour que ça continue après, le dialogue.

2460 C'est bien, le dialogue en amont, mais aussi après le BAPE, que ça continue, et que les gens soient respectueux les uns envers les autres, même s'ils ont pas eu les mêmes idées.

PAR LE PRÉSIDENT:

On dit souvent, nous, après le mandat, nous on s'en va. Après qu'on a remis notre rapport, on passe à d'autres projets.

2465

Par contre, les citoyens dans leur milieu, bien, eux demeurent, ils restent là. Donc c'est évident que si les tensions demeurent, bien, c'est des gens qui vont subir de part et d'autre.

2470

L'important, c'est d'essayer toujours, c'est pas facile, de s'écouter l'un l'autre. On s'adresse à tout le monde dans la salle en faisant ça, mais nous, on a un rôle limité, parce que quand on ferme le dossier, le BAPE n'est plus là. Le BAPE intervient ponctuellement dans le temps dans une communauté. La population qui forme la communauté reste.

2475

Bien entendu, ça dépend des gens d'ici bien entendu dans leur communauté, qu'est-ce qu'ils veulent faire dans le futur.

Alors tout ce qu'on peut faire, nous, c'est d'appeler les gens à essayer de continuer à se parler, et ça s'arrête là.

2480

J'aurais un dernier point! On a eu certaines réponses du ministère des Ressources naturelles concernant les règles d'accès, vous pouvez en prendre connaissance sur notre site Internet...

PAR M. JASON FOURNIER:

2485

Oui, je l'ai vu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

Si jamais vous vouliez avoir des précisions en rapport avec ces questions-là qui sont rentrées il y a quelques jours, vous êtes libres, vous pouvez nous soumettre des points en disant, bon, j'ai vu la réponse, est-ce que je pourrais avoir une précision? On pourra le regarder.

2495

Bien entendu, le temps passe, autant que possible, si vous voulez avoir une précision du MRNF, c'est de nous la communiquer le plus vite possible.

PAR M. JASON FOURNIER:

2500

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va?

PAR M. JASON FOURNIER:

2505

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510

Alors je vous remercie pour votre présentation.

MOT DE LA FIN

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ce que j'ai ici, c'était la dernière présentation. Donc nous avons eu un total de onze (11) présentations ce soir.

2520

Je n'ai pas d'indication qu'il y a des demandes de rectifications verbales ce soir?

Bien entendu, nous donnons quelques jours aux gens s'ils désirent faire des rectifications par écrit. Ces rectifications-là, bon là actuellement, nous sommes le 27 mai, on peut parler d'environ une semaine pour nous faire parvenir des rectifications, si on veut pouvoir les prendre en considération.

2525

Bien entendu, s'il y a quelque chose, on peut pas non plus empêcher les gens de communiquer avec nous, mais si quelqu'un voulait faire une rectification et pense qu'il a un motif pour dire, bien, je pourrais tu avoir deux-trois (2-3) jours de plus, on peut le considérer, mais ce serait de nous en faire part dès cette semaine.

2530

Alors on demande la diligence si des gens veulent faire des rectifications par écrit sur les mémoires; bien entendu, tout ce qui sera considéré comme commentaires, nous allons demander aux gens de les retirer, pour se limiter à des véritables rectifications de faits.

2535

Alors ceci met fin à la présentation. Je vais maintenant procéder à la clôture de la seconde partie de l'audience publique.

2540

Par contre, avant de prononcer mon mot de la fin, je voudrais faire une mention spéciale qui concerne ma collègue! Claudette est active au BAPE depuis 1989; si je me trompe pas sur les chiffres, elle a participé à quarante-deux (42) mandats, elle a présidé vingt-sept (27) commissions d'enquête, c'est aujourd'hui ce soir son dernier mandat normalement avec nous, et on voulait souligner l'événement en public avec vous en lui remettant des fleurs!

2545

PAR LA COMMISSAIRE:

2550 Merci. C'est ça, j'ai été dans plusieurs régions du Québec depuis dix-neuf ans et demi (19 ½) comme commissaire, des fois j'étais présidente, des fois commissaire, j'ai joué le second rôle, mais dans tous les cas, j'ai été impressionnée par le travail que les gens ont fait, par l'écoute qu'ils ont apportée puis par le fait qu'ils demandent de la démocratie, puis demandent d'être informés. Puis ça, c'est vraiment important de participer au développement des régions, et je pense que vous en êtes un bel exemple.

2555 Puis c'est un beau moment pour moi ce soir, comme ça l'a été aussi pendant ces dix-neuf (19) années-là.

2560 Puis je remercie tout le monde pour ces belles participations aux audiences publiques. Continuez, lâchez pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Aussi, vous avez compris qu'exceptionnellement, j'ai permis une manifestation d'approbation!

Alors je vais procéder au discours habituel de fermeture!

2570 Alors ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation locaux, les centres de consultation du BAPE ainsi que dans le site Internet du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la Commission et même on dit ici, un mois après la sortie publique du rapport du BAPE. Mais on peut aussi aller dans les archives du BAPE et consulter certains documents qui datent de plusieurs années.

2575 Il vous sera aussi possible d'exercer, comme je l'ai dit tout à l'heure, votre droit de rectification par écrit maintenant, étant donné que nous fermons l'audience, la partie publique verbale de l'audience.

2580 Alors comme je l'ai mentionné, on parle de sept (7) jours après la séance de ce soir, donc du 27, donc on parle, nous sommes mardi, jusqu'à mardi prochain, on s'attend à recevoir vos rectifications d'ici cette date.

2585 Je rappelle encore une fois que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises ce soir dans les mémoires présentés, les mémoires déposés qui n'ont pas été présentés et qui vont être mis en ligne cette semaine.

Je remercie aussi en mon nom et au nom de ma collègue tout le personnel de la Commission.

2590 Je profite aussi de l'occasion pour vous remercier, tous les participants, les citoyens.
2595 Bien entendu, je rappelle toujours, nous, nous sommes payés pour faire cette job-là, les gens qui viennent, les citoyens, eux le font sur leur propre temps, généralement non rémunérés, et c'est toujours très apprécié quand les commissions ont des bonnes assistances à leurs travaux.

2595 Je profite de l'occasion pour mentionner que c'était ce soir la dernière séance d'audience de madame Journault, c'est fait déjà.

2600 Je remercie évidemment les gens, les représentants du promoteur ainsi que les personnes-ressources qui sont ici ce soir pour leur collaboration aux travaux de la Commission dans les séances.

Je remercie également la sténotypiste, les représentants du Centre de services partagés.

2605 Alors je déclare la deuxième partie de l'audience terminée. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2610 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2615 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2620